

29 rue de Chastel
26150 Die

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Le 23 décembre 2020, à 16h, en salle du Campus à Annot (Alpes-de-Haute-Provence), les fondateurs de l'association **Traces Éditions** se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- Jean-Claude Nobécourt, les Jardins d'Élise, 60 avenue des Poilus, 06140 Vence
- Mathieu Sieye, 29 rue de Chastel, 26150 Die
- Pierre Bonnet, Le village, 04240 Saint-Benoît
- Mme Nathalie Lequet, Place du Coulet, 04240 Annot
- Mme Juliette Douay, 04240 Le Fugeret

M. Jean-Claude Nobécourt est nommé président de séance ;

M. Mathieu Sieye est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- lecture du projet des statuts de l'association et discussion ;
- adoption des statuts ;
- élection des membres du premier Conseil d'Administration ;
- fixation du taux des cotisations ;
- présentation du programme d'activité.

Le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne M. Jean-Claude Nobécourt, M. Mathieu Sieye, M. Pierre Bonnet, M. Gilbert Mari, Mme Chantal Bortolini, Mme Pascale Robutte Blanc, Mme Nathalie Lequet, Mme Cathy Grac, Mme Juliette Douay et M. Lucien Bouffard en qualité de membres du Conseil d'Administration ; M. Jean-Claude Nobécourt (Président), M. Mathieu Sieye (Trésorier) et M. Pierre Bonnet (Secrétaire) en qualité de membres du bureau.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 10 €.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Mathieu Sieye (Trésorier) aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

À Annot, le 23 décembre 2020,

Président de séance

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude Nobécourt

Secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of a long horizontal line with a small, stylized mark above it.

Mathieu Sieye

Association Traces Éditions

Assemblée Générale 2021

20 décembre 2021 à 16 heures, en salle du Conseil de la mairie de Braux

Présents :

Jean-Claude Nobécourt, Président
Mathieu Sieye, Trésorier
Juliette Douay, référent Le Fugeret
Cathy Grac, référent Braux
Nathalie Lequet, référent Annot
Paul Leydet
Gilbert Mari, membre du Conseil d'Administration

Représentés :

Pierre Bonnet, Secrétaire (pouvoir remis à Mathieu Sieye)
Pascale Blanc-Robutte, référent Méailles (pouvoir remis à Cathy Grac)

Excusés :

Lucien Bouffard, référent Castellet-lès-Sausses
Jean-Louis Damon
Joëlle Eyssautier, référent Saint-Benoît
Olivier Joseph

À 16 h 10, 9 membres étant présents ou représentés sur les 13 convoqués, le Président déclare que le quorum est atteint, que l'Assemblée peut valablement siéger, et enregistre les deux nouvelles adhésions pour 2022 (Michel Grac et Jean-Paul Bondil).

Le trésorier ouvre la séance en rappelant les objectifs statutaires de l'association, afin d'éclairer les comptes-rendus de cette première année d'existence dont les bilans permettront de juger du bien-fondé, de la viabilité et de la bonne tenue du projet initial exposé en décembre 2020. Puis le Président détaille le compte-rendu d'activité 2021.

Rapport moral et compte-rendu d'activités 2021 :

- Traces Éditions s'était engagé, en particulier auprès des six communes ayant acheté en souscription 18 exemplaires des numéros un et deux, à produire sur l'année les deux premiers numéros de la revue semestrielle. Ils ont été produits et distribués, le premier en avril 2021 et le second en septembre 2021. Le premier numéro est quasiment épuisé, du second il ne reste qu'une cinquantaine d'exemplaires : ces résultats sont au-dessus des pronostics de vente et mettent en avant la nécessité d'augmenter le tirage pour les numéros suivants afin de pouvoir fournir les acheteurs tardifs, ce que valide l'Assemblée. Le séquençement mars-septembre sera conservé pour les années à venir.
- Traces Éditions s'était engagé à fournir une animation culturelle d'été à chacune des six communes soutenant le projet ; en dehors d'une conférence ayant dû être ajournée pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, chaque commune a pu bénéficier d'au moins une prestation assurée par un des membres du conseil d'administration, respectivement Jean-Christophe Labadie, Gilbert Mari, Jean-Claude Nobécourt et Mathieu Sieye. Dans le détail, d'autres conférences ont été fournies hors du cadre strict de Traces Éditions, à Braux et à Méailles notamment, mais par les mêmes orateurs portant les couleurs de la revue « Au Fil du Coulomp », de sorte que l'engagement est plutôt largement respecté.
- L'association s'était donné pour objectif de donner dans les colonnes de la revue la parole aux associations amies qui, sur le territoire, poursuivent leurs objectifs propres de protection du patrimoine ; à ce jour, quatre de ces associations, intéressant les communes d'Annot, de

Braux, du Fugeret, de Méailles, ont fourni du contenu ou bénéficié d'une référence détaillée dans la revue, ce qui est un résultat très positif pour la revue et pour ces associations. Les engagements et les objectifs déontologiques annoncés par l'Association ont donc bien été mis en œuvre en 2021.

Sur le plan de la communication, une interview de 23 minutes a été diffusée par Radio-Verdon, une présentation de la revue a été déclinée sur un tiers de page dans la revue de la Fédération Française de Spéléologie, un kakemono a été conçu et fabriqué pour mettre en avant la revue lors des manifestations et conférences (un deuxième a été obtenu gratuitement), et un compte Facebook a été créé. Le Président conclut ce point en déclarant que la communication est un point essentiel pour le développement et que, pour l'avenir, il conviendrait de la développer au-delà de ces premières actions, qui, de l'avis général, n'ont pas encore abouti auprès des populations à une suffisante information sur l'existence de la revue.

Sur le plan commercial, qu'il faut bien sûr évoquer puisque la vente de ses numéros est la ressource essentielle qui permet de faire vivre la revue, le nombre d'abonnements est nettement supérieur à ce qui était prévu, ce qui est une bonne nouvelle ; mais il s'avère que les quelques points de vente qui ont été créés dans la vallée (Offices de Tourisme d'Annot et d'Entrevaux, tabac-presse d'Entrevaux, épicerie « La Vive » à Braux) ont de leur côté créé un flux de ventes très significatif : le Président en conclut qu'il faut poursuivre cette stratégie de mise en points de vente, y compris hors de la vallée sur des sites à connotation traditionnelle ou culturelle marquée, ce que valide l'assemblée qui fournit quelques pistes. Le Président rapporte les récents contacts pris par le Bureau avec le centre culturel de Vence et l'écomusée du pays de la Roudoule, encourageants au vu de la réaction des interlocuteurs devant la qualité de la publication.

Rapport financier 2021 et budget prévisionnel 2022 :

Le Trésorier présente le bilan financier 2021, bénéficiaire, qui s'achève sur une trésorerie supérieure aux prévisions, s'élevant à 3854,44€ (14244,60€ de recettes pour 10390,16€ de dépenses). Il souligne qu'une partie de ces recettes est anticipée sur des numéros non encore produits, donc sur des charges à venir (comptablement : des Produits Constatés d'Avance). Par conséquent, même si ces résultats sont supérieurs aux prévisions, l'indépendance de l'exploitation par rapport à l'aide des communes (ventes en souscription) n'est pas réellement acquise ; le Trésorier annonce que nous avons demandé aux élus non pas la réduction de ces ventes en souscription pour 2022, mais leur maintien. Il faudra donc rédiger une seconde convention modifiant la première. Malgré l'accueil favorable de la plupart des élus, le principe n'est pas partout acquis.

CHARGES	PRODUITS
Imprimerie Haute Provence n°1 (facture n°2104010 du 14.04.21) : 2472,92 € Imprimerie Haute Provence n°2 (facture n°2109011 du 16.09.21) : 2472,92 € Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°1 (facture F-3103_21/01 du 31.03.21) : 2000 € Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°2 (facture F-0809_21/01 du 08.09.21) : 1550 € Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°2 (facture F-1609_21/01 du 16.09.21) : 707,5 € Conception Roll-Up Le Tilleul sur la colline (facture F-0406_21/01 du 04.06.21) : 160 € Impression Roll-Up Eaysyllyer (ORD250521971050) : 75,6 € Frais bancaires cotisation Rythmeo Banque Populaire : 37,5 € Frais bancaires cotisation carte Banque Populaire : 4 € Envois postaux pour le numéro 1 : 360,94 € Envois postaux pour le numéro 2 : 400 € Achat Société Monégasque de Papeterie (facture F1278911 du 20.04.21) : 90,46 € Achat Société Monégasque de Papeterie (facture F1279701 du 19.05.21) : 58,32 € TOTAL CHARGES : 10.390,16 €	6 Mairies achats de 18 n°1 et 18 n°2 : 3240 € 6 conférences été 2021 : 1440 € Cotisations association Traces Editions : 110 € Ventes et abonnements n°1 et n°2 : 7990,6 € Abonnements n°3 et n°4 : 1464 € TOTAL PRODUITS : 14.244,6 €

BENEFICE 2021 : 3.854,44 €

Le budget prévisionnel 2022 escompte le passage du tirage de la revue de 450 à 550 exemplaires ; il intègre la réalisation et la vente d'un numéro Hors Série consacré aux grès d'Annot, qu'il est souhaitable de produire pour le mois de juin ; il prévoit enfin le montage et les modalités de financement d'un chantier-école archéologique en juillet 2022. Ces deux actions, qui dans le plan de développement initial n'étaient pas prévues sur le second exercice, sont rendues possibles par les bons résultats de la revue. Moyennant quoi le budget prévu pour 2022 est à l'équilibre.

CHARGES	PRODUITS
Exemplaire n°3 de la revue Au fil du Coulomp - Imprimerie Haute Provence n°3 – 550 exemplaires (mars 2022) : 2700 € - Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°3 (mars 2022) : 2150 € Numéro spécial sur les Grès d'Annot - Imprimerie Haute Provence n° spécial – 700 exemplaires (juin 2022) : 3000 € - Infographiste Véronique Pitte n° spécial (juin 2022) : 2150 € Chantier école archéologique (été 2022) - Participation financière de l'association Traces Editions : 1100 € Exemplaire n°4 de la revue Au fil du Coulomp - Imprimerie Haute Provence n°4 – 550 exemplaires (septembre 2022) : 2700 € - Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°4 (septembre 2022) : 2150 € - Budget communication : 350 € - Frais bancaires cotisation Rythmeo Banque Populaire : 50 € - Envois postaux : 700 € - Papeterie : 150 € - Frais de fonctionnement Association Traces Editions (déplacements) : 500 € TOTAL : 17.700 €	- 6 Mairies achats de 18 n°3 et 18 n°4 : 3240 € - 6 conférences été 2022 : 1440 € - Cotisations association Traces Editions : 130 € - Subvention ComCom Alpes Provence Verdon chantier école archéologique : 1000 € - Subvention DRAC PACA / SRA chantier école archéologique : 1000 € - Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 1 (formation) : 800 € - Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 2 (fonctionnement) : 2000 € - Ventes et abonnements n°3 et n°4 : 6000 € - Vente numéro spécial sur les Grès d'Annot : 2090 € TOTAL : 17 700 €

Trésorerie : 3.854,44 €

Prévisions pour 2022 :

Le Trésorier et le Président présentent à deux voix les différentes perspectives pour 2022 :

- le numéro 3 et son contenu détaillé sont présentés ;
- les tenants et les aboutissants, notamment commerciaux, du Hors Série « Grès d'Annot » sont présentés, ainsi que son contenu précis, les différents contributeurs, et l'état de réalisation du contenu à ce jour ;
- les tenants et les aboutissants de l'atelier-école archéologique, notamment en termes de reconnaissance par le SRA de l'intérêt archéologique du territoire et en termes de validation des compétences de l'Association pour l'identification de terrain, sont détaillés, ainsi que les dates, intervenants, contenu ;
- les pistes de développement commercial sont explorées, le Président indique qu'il va s'y consacrer plus fortement sur 2022.

Questions diverses :

- Cathy Grac soulève la question d'élargir le cercles des adhérents, et suggère de l'ouvrir aux abonnés ; de l'avis du bureau, du fait de l'inexistence des avantages matériels associés à l'adhésion il n'y a guère de raison qu'un simple abonné adhère à l'association ; de plus, les charges organisationnelles pour faire fonctionner une association où l'Assemblée pèserait plusieurs dizaines de membres (dont une partie importante simples lecteurs et non contributeurs) deviendraient inutilement lourdes. Il est effectivement souhaitable en revanche d'ouvrir l'adhésion à tout contributeur potentiel. Le Président soulève la question d'adhésion de personnes morales (associations...), ce qui devrait logiquement aboutir à des adhésions croisées renforçant l'implantation de Traces Éditions dans le tissu culturel local et à la création de synergies entre structures : ce type d'ouverture sera envisagé.
- Nathalie Lequet évoque les modalités de distribution du Hors Série, par la poste éventuellement ; le Hors Série et la revue devraient peser sensiblement le même poids, soit 390 g, et les couts d'expédition devraient être les mêmes : l'envoi sera donc possible moyennant une participation aux frais de port de 6€, uniformes avec les frais d'envoi de la revue.
- Cathy Grac souhaiterait que les membres puissent également se rassembler de façon moins formelle, « autour d'une table », notamment pour débattre des contributions à prévoir pour la revue, et de façon générale faire vivre la cohésion de l'équipe associative ; chacun convient que ce souhait est non seulement légitime, mais souhaitable et même agréable ; que la situation sanitaire de 2021 n'a guère permis de penser à organiser de telles réunions (en dehors d'un petit point d'étape à Saint-Benoît au premier semestre), mais que si la situation sanitaire le permet nous aimerions effectivement en organiser une, sur un mode plus convivial encore, vers avril-mai 2022 ;
- Le stock de revues et le matériel de l'association étant actuellement exclusivement entreposés de façon très excentrée, essentiellement chez le Président (à Vence, 06), le

Trésorier informe l'Assemblée que l'Association aurait besoin d'un petit local de stockage sécurisé sur le territoire, accessible librement à toute heure à un nombre réduit de personnes, afin d'y stocker les revues et les accessoires de communication (vidéoprojecteur, kakemonos, signalétique, affiches...), de manière à ce que chaque membre du Bureau puisse procéder facilement aux réassorts éventuels des points de vente dans la vallée, et disposer facilement du matériel de vente et de communication lors des conférences d'été ou des manifestations dans les communes.

Mises aux votes :

L'assemblée désigne Jean-Claude Nobécourt scrutateur des votes, faits à main levée conformément aux Statuts de l'Association.

- Rapport moral du Président : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Rapport financier du Trésorier : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Budget prévisionnel 2022 : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Projet atelier-école archéologie : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Projet Hors Série « Grès d'Annot » : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Modification des statuts de l'Association pour lui donner un siège sur les Alpes-de-Haute-Provence, chez Pierre Bonnet à Saint-Benoît : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;

Clôture de la séance :

Après que plusieurs membres de l'Assemblée aient pris la parole pour exprimer leur satisfaction au regard du travail accompli et de la qualité éditoriale de la revue « Au Fil du Coulomp », le Président et le Secrétaire remercient les participants pour leur présence et leur soutien au projet, ainsi que Cathy Grac et madame Coste (mairie de Braux) pour leur aide à l'organisation ; à 18h05 ils déclarent close l'Assemblée Générale 2021 de l'Association *Traces Éditions*.

Président de séance

A blue ink signature, appearing to be 'JC Nobécourt', written in a stylized, cursive script.

Jean-Claude Nobécourt

Secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'M Sieye', written in a stylized, cursive script.

Mathieu Sieye

Association Traces Éditions

Assemblée Générale Ordinaire 2022

17 décembre 2022 à 16 heures, en salle polyvalente de la mairie de Castellet-lès-Sausses

Compte-rendu

Présents :

Jean-Claude Nobécourt, Président
Mathieu Sieye, Trésorier
Pierre Bonnet, Secrétaire
Juliette Douay, référent Le Fugeret
Cathy Grac, référent Braux
Michel Grac, membre
Nathalie Lequet, référent Annot
Jean-Louis Damon, membre
Eyssautier Joëlle, référente Saint-Benoît
Jean Pellegrin, membre
Paola Boyron, membre
Mickael Hemery, membre
Pascale Barneaud, membre
Richard Cotton, membre
Henri Passeron, membre
Cathy Barre-Monge, membre
Claude Camilleri, maire de Castellet-Lès-Sausses, accueillant l'assemblée

Représentés :

Pascale Blanc-Robutte, référent Méailles (pouvoir remis à Cathy Grac)
Jean-Paul Bondil, membre (pouvoir remis à Cathy Grac)
Marie-Françoise Meunier Verhoog, membre (pouvoir remis à Mathieu Sieye)

Excusés :

Lucien Bouffard, référent Castellet-lès-Sausses
Jean-Louis Allain, membre
Romain Beraud, membre
Paul Leydet, membre
Gilbert Mari, membre

À 16 heures, 19 membres étant présents ou représentés sur les 24 convoqués, le Président déclare que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement siéger.

Rapport moral et compte-rendu d'activités 2022 :

Le Président prend la parole pour présenter le bilan de l'activité sur l'année écoulée :

Les engagements fondamentaux de l'Association, savoir éditer un numéro 3 et un numéro 4 sur 2022 et assurer une conférence sur chacune des 6 communes de la vallée, ont été honorés dans des délais parfaitement respectés. Ce sont même 8 conférences qui ont été fournies, dont une à la commune d'Ubraye qui, souhaitant rejoindre en 2023 la communauté des villages documentés par la revue, a demandé à profiter d'une conférence en aout facturée au même tarif que les autres communes.

Les engagements supplémentaires pris par l'Association lors de l'Assemblée Générale 2021, savoir éditer un numéro hors série consacré aux grès d'Annot et organiser sur l'été un atelier-stage officiel d'archéologie, ont été parfaitement honorés dans les délais annoncés. Le stage, organisé sous contrôle du Service Régional d'Archéologie, a donné lieu à une demande officielle selon procédure réglementaire et à un rapport de fouilles selon modèle réglementaire, envoyé dans les délais réglementaires.

Les souhaits exprimés lors de l'Assemblée Générale 2021 ont été pour certaines honorés, beaucoup restant néanmoins à développer et d'autres à réaliser :

- 6 nouveaux points de vente ont été créés sur des lieux de culture, cette stratégie de développement de la présence et de diffusion de la revue sur le territoire devant être poursuivie ;
- Plus de présence visuelle de la revue dans la vallée était souhaitée : un format 25 minutes a été diffusé en mai sur Radio Verdon ; une pleine page nous a été consacrée dans les Chroniques de la Haute-Provence et une demi-page en juillet sur Nice-matin ; une demi-journée de dédicaces a eu lieu en aout à Colmars ; en novembre nous avons bénéficié d'articles sur La Provence et Haute-Provence Info... Mais le logo de la revue n'est pas encore suffisamment visible dans la vallée. Un projet de marquage du véhicule (privé) du Président est à l'étude.
- Un lieu de stockage sécurisé au cœur de la vallée afin de faciliter la distribution des revues semblait déjà nécessaire ; il s'y ajoute aujourd'hui la nécessité de stocker le matériel utilisé lors des recherches archéologiques, mais aucune vraie solution de stockage n'a été trouvée dans l'immédiat.
- La nécessité de trouver un moyen de paiement et de réabonnement plus simple avait déjà été soulevée ; une solution pour informer le lecteur de l'état de son abonnement à réception de sa revue a été mise en place, mais le problème de la simplicité du paiement reste à ce jour entier.
- La création d'un site Internet avait été évoquée lors de l'Assemblée Générale 2021, sans que ce chantier ait pu être engagé au cours de l'année 2022, ce qui était prévisible et prévu principalement en raison du plan de trésorerie : nous savions qu'un tel projet était prématuré en 2022. Néanmoins, il a été étudié et documenté.
- Il avait été souhaité que plus de moments de rencontre conviviale entre membres soient organisés : ce vœu n'a pas réellement été concrétisé sur 2022, mais les projets d'animation 2023 permettront sans doute de progresser vers sa réalisation.

Rapport financier 2022 et budget prévisionnel 2023 :

Le Trésorier prend la parole pour exposer le compte-rendu financier de l'année 2022.

CHARGES	PRODUITS
-Imprimerie Haute Provence n°3 (facture n°2203010 du 11.03.22) : 2690,25 € -Imprimerie Haute Provence HS n°1 (facture n°2206046 du 16.06.22) : 3472,01 € -Imprimerie Haute Provence n°4 (facture n°2209046 du 26.09.22) : 2920,24 € -Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°3 (facture F-0302_22/01 du 03.02.22) : 2257,5 € -Infographiste Veronique Pitte HS n°1 (facture n°2022-05-907 du 20.05.22) : 2150 € -Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°4 (facture F-0709_22/01 du 07.09.22) : 2365 € -Matériel archéologique Planet Archeo (facture n°FA00000279 du 27.06.22) : 987,01 € -Frais de déplacement (Jean-Claude Nobécourt) : 496,13 € -Achat Table pliante Décathlon : 45 € -Adhésion Petra Aura Braux : 15 € -Nuit d'Hôtel Kyriad Digne Conférence de Mme Brailard à Ubraye : 108 € -Frais bancaires : cotisation Rythmeo Banque Populaire : 98,8 € -Frais bancaires : cotisation carte Banque Populaire : 4 € -Frais bancaires Assurance : 89,06 € -Envois postaux : 91,9 € -Achat SMS Canon Papeterie (facture F1290421 du 21/03/22) : 66,74 € TOTAL CHARGES : 17.856,64 €	-6 Mairies achats des n°3 et n°4 : 2490 € -7 conférences été 2022 : 1680 € -Cotisations association Traces Editions : 160 € -Subvention Com Com Alpes Provence Verdon chantier école archéologique : 1000 € -Subvention DRAC PACA / SRA chantier école archéologique : 1000 € -Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 2 (fonctionnement) : 2000 € -Ventes revues : 11653,48 € TOTAL PRODUITS : 19.983,48 €
	BENEFICE 2022 : 2.126,84 € Report trésorerie 2021 : 3.854,44 € SOLDE TRÉSORERIE 2022 : 5.981,28 €

Ce résultat permet de parvenir à la situation projetée à la création de l'Association, savoir constituer un volant de trésorerie permettant d'éditer un numéro sans problème de règlement, soit environ 5300 €. L'idéal serait de disposer en avance du coût de deux numéros, mais on peut d'ores et déjà parler de pérennisation de la revue. Les objectifs financiers exposés lors de la création de l'Association sont donc pleinement et largement honorés.

Il est souligné que les bons résultats de la première année d'activité ayant permis d'éditer plus rapidement que prévu un premier Hors Série, nous avons pu amorcer un cercle vertueux qui a largement déterminé cette bonne situation de trésorerie.

Il est enfin précisé que ce qui est présenté à l'Assemblée est un compte de résultats et non un bilan comptable complet ; en particulier n'y apparaît pas le stock de revues dont nous disposons, en particulier le Hors Série n°1, stock qui rentre dans l'actif de l'Association et surtout représente une perspective de recettes à coûts payés.

Puis le Trésorier présente le budget prévisionnel pour 2023 :

CHARGES	PRODUITS
Provision frais de port 2022 : 400 € Exemple n°5 de la revue Au fil du Coulomp -Imprimerie Haute Provence n°5 – 550 exemplaires (mars 2023) : 3000 € -Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°5 (mars 2023) : 2150 € Exemple n°6 de la revue Au fil du Coulomp -Imprimerie Haute Provence n°6 – 550 exemplaires (septembre 2023) : 3000 € -Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°6 (septembre 2023) : 2150 € -Budget communication : 350 € -Frais bancaires : cotisation Rythmeo Banque Populaire : 50 € -Envois postaux : 700 € -Papeterie : 150 € -Frais de fonctionnement Association Traces Editions (déplacements) : 500 € Site Internet : 3852 € TOTAL : 16.302 €	-6 conférences été 2023 : 1440 € -Adhésion commune Ubraye (20 ex. n°5 + 20 ex. n°6 + une conférence été 2023) : 840 € -Adhésion commune Sausses (20 ex. n°5 + 20 ex. n°6 + une conférence été 2023) : 840 € -Adhésion commune Entrevaux (20 ex. n°5 + 20 ex. n°6 + une conférence été 2023) : 840 € -Cotisations association Traces Editions : 150 € -Subvention Com Com Alpes Provence Verdon Manifestation : 2000 € -Subvention DRAC PACA / SRA chantier école archéologique : 1000 € -Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 2 (fonctionnement) : 2000 € -Ventes revues : 9000 € TOTAL : 18.110 €
	BÉNÉFICE 2023 PRÉVU : 1.808,00 € Report trésorerie 2022 : 5.981,28 € SOLDE TRÉSORERIE 2023 : 7.789,28 €

Outre les provisions nécessaires au vu du fonctionnement de certains postes de charge (Contrat Fréquenceo...) et de l'augmentation prévisible des coûts d'impression, les perspectives prudentes et réalistes des ventes permettent de financer sur 2023 la création d'un site Internet dont l'étude a été

réalisée et chiffrée, tout en assurant à la trésorerie de l'Association en fin d'exercice une marge de progression sécurisante.

Il est prévisible que la création de ce site ouvrira un second cercle vertueux qui augmentera la diffusion de la revue, mettant ainsi Traces Éditions en capacité d'instruire de nouveaux projets au service du territoire et de son tissu associatif.

Projets pour 2023 :

- Poursuivre la dynamique de travail archéologique sur le territoire : une première séance de formation à la prospection sur le terrain, animée par m. Gilles Loison, archéologue, a été organisée à Saint-Benoît le 3 décembre 2022; s'en suivront dès que la météo sera favorable une journée de prospection physique sur le secteur des Blaches, et probablement d'autres en particulier sur Argenton. De plus, une demande a été déposée à la DRAC pour organiser en juillet 2023 un second chantier-formation d'une semaine, qui sera, sur le modèle de celui de la Gourdiano, consacré à la chapelle Saint-Sauveur (Le Fugeret). Enfin, Traces Éditions portera l'organisation d'une « Journée de l'archéologie en vallée du Coulomp » (dénomination provisoire), renouvelée chaque année sur un village différent, la première édition étant prévue le 17 juin 2023 à Méailles.
- Agréger à l'Association et à la revue des territoires circonvoisins : l'engagement d'exclusivité contracté avec les six communes qui ont participé à la naissance de la revue prend fin avec l'année 2022. Pour élargir le lectorat, il faut intégrer d'autres communes du bassin de vie. Ubraye nous a d'ores et déjà rejoints pour 2023, et monsieur le maire de Sausses, rencontré le matin même, souhaite également intégrer le projet sur 2023 ; d'autres communes nous contacteront ou seront contactées au fil de l'eau, mais la volonté de l'Association est de respecter dans l'objet de la revue l'intégrité culturelle et traditionnelle de notre territoire. Ainsi, nous n'envisageons pas de nous étendre sur le versant Verdon et vers les Asses.
- Référencer « Au fil du Coulomp », communiquer activement : le contenu et l'identité de la revue méritent d'être cités en référence dans d'autres revues de sociétés savantes, ce qui peut interpeller un nouveau lectorat. Ainsi, une publication reprenant l'article du n°1 sur les souterrains de la gare de Méailles a été proposé à Subterranea, revue de la Société Française d'Études des Souterrains; une autre reprenant l'article du n°3 sur la source salée de Castellet-lès-Sausses va être proposé à Riviera Scientifique, revue de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes. Traces Éditions est également inscrit à la session juin 2023 du salon du livre de Vence, manifestation spécialisée dans la littérature régionaliste au sein de laquelle nous voulons acquérir de la visibilité et faire notre place. L'opportunité est offerte aux contributeurs de la revue et aux associations de la vallée produisant des publications de nous confier des ouvrages à vendre pour leur compte, voire de participer au salon sous notre enseigne.
- Affronter l'augmentation des coûts d'impression : face aux tarifs d'impression ayant augmenté de 10% en un an, le bureau de l'Association ne veut ni augmenter le prix de la revue volontairement bas au regard de la qualité de la publication, ni rogner sur sa qualité à quelque niveau que ce soit. La solution est donc d'augmenter le tirage et le volume de ventes pour abaisser le prix de revient moyen de l'exemplaire.
- Créer, donc, un site Internet permettant en premier lieu d'élargir la visibilité de la revue, en second lieu d'offrir une procédure d'abonnement immédiate et intuitive, en troisième lieu de proposer un moyen de paiement en ligne simple et rapide pour les abonnements, les réabonnements, les achats à l'unité. Il permettra en outre au public d'accéder très simplement à l'agenda de l'Association, de consulter les numéros publiés, d'acheter du contenu sur les numéros épuisés. Enfin, il permettra aux abonnés de consulter l'état de leur

abonnement. En interne, des routines de relance et de promotion par e-mailing seront intégrées, et les utilisateurs bénéficiant de droits d'administrateur pourront utiliser des outils de gestion partagés. Si le développement en est engagé rapidement, ce site peut être opérationnel avant l'été 2023. Dans l'avenir, d'autres développements seront sans doute possibles (par exemple constituer un espace de communication pour les associations amies).

La situation rédactionnelle :

Le sommaire du numéro 5 est présenté. Puis la partition des articles publiés du n° 1 au n° 5, Hors série compris, est commenté : on constate que l'équilibre des contenus entre les 6 communes a été respecté, que 47% des articles proviennent d'association patrimoine du territoire, d'érudits locaux, d'habitants ou de familiers de la vallée, et qu'un sur cinq provient de chercheurs ou d'institutionnels. Les objectifs déontologiques de la revue, qui consistent en même temps à publier du contenu scientifique de référence et à donner un espace d'expression aux détenteurs de la connaissance du patrimoine local, sont donc honorés.

Questions diverses :

- Pierre Bonnet exprime le désir de céder sa fonction de Secrétaire de l'Association à un successeur, tout en conservant pleinement son implication sur le terrain ; le Trésorier et le Président confirment que la connaissance de terrain de Pierre et ses compétences restent irremplaçables, mais prennent acte de sa volonté de se décharger des tâches administratives. Jean Pellegrin s'étant porté volontaire pour reprendre la fonction de Secrétaire au bureau de l'Association, l'Assemblée lui offre mandat.
- Jusqu'à présent, l'Assemblée Générale a été convoquée sensiblement à la période anniversaire de la création de l'Association, c'est-à-dire en fin décembre, ce qui coïncide avec la fin de l'exercice calé sur l'année civile ; cependant Cathy Grac nous fait remarquer que pour un certain nombre de membres, cette période n'est pas des plus commodes pour venir assister à l'Assemblée Générale. L'activité de l'Association se réduisant sensiblement après la parution du numéro de septembre, rien ne s'oppose à ce que dorénavant nous tenions notre Assemblée Générale Ordinaire en fin octobre-début novembre. Dont acte.
- L'association Petra Aura, représentée parmi les membres, interroge Traces Éditions pour savoir si notre Association souhaitera participer à nouveau au marché paysan de Braux, le 2 juillet prochain. Notre participation est confirmée.
- Un membre fait remarquer qu'il serait souhaitable de publier plus d'articles sur la faune et la flore locales. Jean-Louis Damon suggère de s'adresser au docteur Lucien Giacomoni, médecin à Entrevaux et grand spécialiste des champignons ; l'idée étant excellente et monsieur Giacomoni étant abonné, Mathieu Sieye se propose de prendre contact avec lui à cet effet.
- Concernant le développement du site Internet, des membres suggèrent d'éclaircir avec le développeur les conditions de garantie (en cas de bug) et de maintenance, ainsi que de s'assurer qu'il supervise les aspects réglementaires (déclaration à la CNIL par exemple).
- Il est suggéré d'intégrer au site un onglet spécifique pour les activités archéologiques de l'Association.
- Un débat est ouvert sur la création d'un abonnement à la revue sous une forme dématérialisée, possiblement au même prix que la revue papier ; cela pourrait être une simple case à cocher sur le formulaire abonnement. Cette formule offrirait un avantage financier aux lecteurs livrés en remise postale. Le risque est de provoquer une baisse du

tirage de la revue, donc une augmentation du prix de revient unitaire de la version papier, mais en tout cas pas une baisse de la marge puisque les numéros non imprimés seraient payés sous leur forme dématérialisée. La suggestion est notée pour examen approfondi par le Bureau.

- Il faut aussi prévoir dans le formulaire le cas particulier de l'abonnement souscrit et payé pour le compte d'un tiers.
- Il est également suggéré de mettre en place un prélèvement automatique de l'abonnement : cette procédure, qui est à déployer non pas avec le développeur Internet mais avec notre établissement bancaire, aurait l'avantage d'engager l'abonné de façon transparente sur le long terme. C'est une suggestion à considérer pour les années à venir, lorsque le site Internet *stricto sensu* sera opérationnel et rôdé.

Mises aux votes :

L'assemblée désigne Jean-Claude Nobécourt scrutateur des votes, faits à main levée conformément aux Statuts de l'Association.

- Rapport moral du Président : quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés ;
- Rapport financier du Trésorier : quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés ;
- Budget prévisionnel 2023 : quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés ;
- Projets 2023 : quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés.

Clôture de la séance :

Les sujets de l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président et le Secrétaire remercient les participants pour leur présence, leurs suggestions et leur soutien au projet, ainsi que la municipalité de Castellet-lès-Sausses pour son aide à l'organisation de la réunion ; à 18 heures ils déclarent close l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 de l'Association *Traces Éditions*.

Président de séance

A blue ink signature, appearing to be 'JC Nobécourt', written in a stylized, cursive script.

Jean-Claude Nobécourt

Secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'Mathieu Sieye', written in a stylized, cursive script.

Mathieu Sieye

Compte-rendu

Présents :

NOBÉCOURT Jean-Claude (Président), présent et à jour de cotisation 2023
SIEYE Mathieu (Trésorier), présent et à jour de cotisation 2023
PELLEGRIN Jean (Secrétaire), présent et à jour de cotisation 2023
BARNEAUD Pascale, présente et à jour de cotisation 2023
BONNET Pierre, présent et à jour de cotisation 2023
CORRET Patrick, présent et à jour de cotisation 2023
COTTON Richard, présent et à jour de cotisation 2023
DOUAY Juliette (Référente Le Fugeret), présente et à jour de cotisation 2023
EYSSAUTIER Joëlle (Référente Saint-Benoît), présente et à jour de cotisation 2023
GRAC Cathy (Référente Braux), présente et à jour de cotisation 2023
LEQUET Nathalie (Référente Annot), présente et à jour de cotisation 2023
BARRE-MONGE Cathy, présente et à jour de cotisation 2023
BÉRAUD Romain, présent et à jour de cotisation 2023
BONDIL Jean-Paul, présent et à jour de cotisation 2023
GRAC Michel, présent et à jour de cotisation 2023
MARI Karine, présente et à jour de cotisation 2023
MEUNIER-VERHOOG Marie-Françoise, présente et à jour de cotisation 2023
PASSERON Henri, présent et à jour de cotisation 2023

MICHEL Laurent (Référent Sausses), présent, nouvel entrant n'ayant pas encore cotisé
MUNIER Aurélia (Référent Ubraye), présent, nouvel entrant n'ayant pas encore cotisé

BOYRON Paola, présente, n'ayant pas cotisé en 2023
HÉMERY Michaël, présent, n'ayant pas cotisé en 2023

Représentés :

BLANC Pascale (Référente Méailles) : à jour de cotisation 2023, excusée, a donné pouvoir à Cathy Grac
AUGER Gabrielle, à jour de cotisation 2023, excusée, a donné pouvoir à Mathieu Sieye

Excusés :

DAMON Jean-Louis, à jour de cotisation 2023, excusé
MIMRAN Gabrielle, à jour de cotisation 2023, excusée

À 18 heures, 22 membres étant présents ou représentés, le Président constate que l'assemblée peut valablement siéger et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de *Traces Éditions* ouverte. Jean Pellegrin, Secrétaire de *Traces Éditions*, assume la charge de secrétaire de séance et lance un enregistrement audio pour que le Compte-Rendu soit fidèle à son déroulement.

Le Président remercie les présents venus nombreux pour cette Assemblée Générale, signe d'un dynamisme certain de l'Association ; puis l'ordre du jour est exposé.

Le Président fait un appel à volontaires pour que l'Assemblée choisisse un scrutateur aux votes : Romain Béraud se propose, et sa candidature est acceptée par l'Assemblée.

Rapport moral et compte-rendu d'activités 2023 :

Le Président reprend la parole pour présenter le bilan de l'activité sur l'année écoulée :

Les engagements fondamentaux de l'Association, savoir éditer un numéro 5 et un numéro 6 sur 2023 et assurer une conférence sur chacune des 9 communes adhérentes à la revue à ce jour, ont été honorés dans des délais respectés.

Les engagements supplémentaires pris par l'Association lors de l'Assemblée Générale 2022 ont également été respectés, savoir :

- organiser sur l'été un atelier-stage officiel d'archéologie ; non seulement un stage d'une semaine (organisé après demande officielle au Service Régional d'Archéologie selon procédure réglementaire et qui fera l'objet d'un rapport de fouilles selon modèle réglementaire) a eu lieu en juillet sur le site de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur au Fugeret, mais en outre une journée d'initiation à la prospection pédestre, encadrée par l'archéologue Gilles Loison, a été organisée en avril à Saint-Benoît. Une partie du matériel collecté a été envoyé à une céramologue qui a donné des indications sur l'origine de ces productions. En outre, un matériel issu du travail sur la chapelle Saint-Sauveur a été envoyé à un laboratoire aux fins de datation carbone 14.
- Dans les faits, l'Association a en réalité dépassé ses engagements à promouvoir l'archéologie sur le territoire, puisqu'elle a organisé au mois de juin les « Rencontres de l'Archéologie en pays d'Annot et d'Entrevaux » dans le cadre des Journées Européennes de l'Archéologie, sous l'égide de la CCAPV et du Ministère de la Culture : une belle réussite pour cette première édition.
- Intégrer à la revue trois communes limitrophes dont l'appartenance au territoire fait sens : Entrevaux, Sausses et Ubraye.
- Développer un site Internet : le site est quasiment achevé et accessible en ligne ; le Président en déroule à l'écran les différents onglets, et explique leurs fonctionnalités, notamment les modules de commandes de revues papier ou dématérialisées, et d'abonnement en ligne. La charte graphique est identique à celle de la revue, l'étape ultime avant référencement sur Internet est l'installation du module « Moyen de paiement », qui est imminente. Les membres, lecteurs, lecteurs potentiels, points de vente et institutionnels seront informés par mail de la pleine ouverture du site.

Lors de l'Assemblée Générale 2022, le bureau avait exprimé une volonté de communiquer plus activement sur la revue dans et hors du territoire, et aussi de la référencer dans des publications scientifiques. Cette volonté a abouti :

- à la tenue, hors du territoire, de quatre conférences au nom de la Revue « Au fil du Coulomp » ;
- à la participation en juin à un salon du livre à Vence, avec stand et conférence consacrée au patrimoine archéologique du territoire ; Nathalie Lequet nous signale que, cet été, des personnes sont venues au musée Regain en expliquant qu'elles avaient assisté à cette conférence et que cela les avait motivées à découvrir le territoire, signe que cette communication hors territoire participe effectivement à la promotion de son patrimoine et des acteurs locaux ;
- à la publication de deux articles consacrés aux souterrains de la gare de Méailles et à la source salée de Castellet-lès-Sausses dans deux revues scientifiques, dont la référence bibliographique est bien sûr le numéro 1 et le numéro 3 de « Au fil du Coulomp » ;
- enfin, l'Association s'est dotée de deux jeux de panneaux magnétiques publicitaires à apposer à volonté sur les voitures personnelles du Président et du Secrétaire.

Rapport financier 2023 et budget prévisionnel 2023 :

Le Trésorier prend la parole pour exposer le compte-rendu financier de l'année 2023.

En premier lieu, il précise qu'il est difficile de le comparer à celui présenté à l'Assemblée Générale 2022 ; la raison principale en est que, depuis sa création, *Traces Éditions* cale son exercice sur l'année civile, alors qu'à la demande des membres exprimée lors de l'Assemblée Générale 2022 nous tenons cette année assemblée non pas en fin d'année mais deux mois plus tôt : or, s'il est facile de provisionner les charges que nous constaterons d'ici à fin décembre, il est en revanche difficile de savoir combien de produits seront constatés d'ici à la fin de l'année. Nous allons en effet facturer plusieurs points de vente et, puisque le numéro 6 vient de sortir, nous recevrons prochainement un nombre significatifs de réabonnements. Le compte de résultat est donc présenté à date, mais il évoluera nécessairement d'ici la fin de l'exercice dans le sens positif.

trAcés éditions		Compte de résultat 2023	
CHARGES		PRODUITS	
-Imprimerie Haute Provence n°5 (facture n°23030182 du 21.03.23) :		-Mairies achats des n°5 et n°6 (Ubraye, Entrevaux, Sausses) :	
2967,72 €		1800 €	
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°5 (facture FS 1703_20/01 du 17.03.23) :		-9 conférences été 2023 :	
2365 €		2160 €	
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°6 (facture FS 1909_23/01 du 19.09.23) :		-Cotisations association Traces Éditions :	
2150 €		230 €	
-Site Internet Le Tilleul sur la Colline Acompte 50% (facture n°1611_22/02) :		-Subvention Com Com Alpes Provence Verdon Rencontres archéologiques :	
900 €		1200 €	
-Site Internet François Helary Acompte (DV-2022-00002) :		-Subvention DRAC PACA / SRA chantier école archéologique :	
615,6 €		1000 €	
-Frais de déplacement (Jean-Claude Nobécourt) :		-Ventes revues :	
413 €		5669 €	
-VistaPrint Plaques aimantées voitures (n°0209243040 et n°0208134429) :			
89,47 €			
-Inscription manifestation « Lire à Vence » :			
52 €			
-Kakemono Le Tilleul sur la Colline (facture FS 3105_23/01 du 31.05.23) :			
180 €			
-Kakemono EasyFlyer (facture 73596/FR/23) :			
96 €			
-Frais bancaires cotisation Rythmeo Banque Populaire :			
115,40 €			
-Frais bancaires cotisation carte Banque Populaire :			
4 €			
-Frais bancaires Assurance :			
171,22 €			
-Envois postaux :			
78,06 €			
-Achat SMB Canon Papeterie :			
110,24 €			
PROVISIONS POUR CHARGES 2023 :			
-Imprimerie Haute Provence n°6 :			
2967,72 €			
-Site Internet Le Tilleul sur la Colline :			
900 €			
-Site Internet François Helary :			
1436,40 €			
-CIRAM Datation Carbone 14 – Chapelle Saint-Sauveur :			
504 €			
TOTAL CHARGES 2023 : 16.115,83€		TOTAL PRODUITS 2023 : 12.059 €	
		BENEFICE 2023 : -4056,83 €	
		Report trésorerie 2022 : 5.981,28 €	
		SOLDE TRÉSORERIE 2023 : 1924,45 €	

Après analyse des charges et des produits, le Trésorier fait constater qu'à date, le compte d'exploitation est déficitaire d'environ 4000€, ce qui :

- n'est pas alarmant puisque le solde de trésorerie à date est d'un peu plus de 1900€ ;
- est cohérent avec la stratégie décidée par l'Assemblée Générale en 2022, où nous avons décidé que la situation de la trésorerie permettait de supporter d'investir sur le site Internet à hauteur de 3852€, avec un retour sur investissement nécessairement différé ;
- ne peut que progresser vers l'équilibre en fin d'exercice puisque nous constaterons d'autres produits, notamment sur le poste « Ventes revues » avec les réabonnements et la facturation aux points de vente des ventes estivales.

Le trésorier fait remarquer que l'Association a clairement atteint le stade de maturité financière qui était souhaité à sa création ; dans le business plan présenté en décembre 2020 nous avons prévu pour fin 2023 un solde de trésorerie de 1555€, alors que le solde effectif sera supérieur à 1924€ après paiement du développement du site Internet : les réalisations sont donc même nettement supérieures au plan.

Mises aux votes :

L'assemblée ayant désigné Romain Béraud scrutateur des votes, faits à main levée conformément aux Statuts de l'Association, celui-ci constate que :

- Rapport moral du Président : quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés ;
- Rapport financier du Trésorier : quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés ;

Budget prévisionnel 2024 :

Puis le Trésorier présente le budget prévisionnel pour 2024 :

trACES éditions		Budget prévisionnel 2024	
CHARGES		PRODUITS	
Exemplaire n°7 de la revue Au fil du Coulomp			
-Imprimerie Haute Provence n°7 – 550 exemplaires (mars 2024) :		-9 conférences été 2024 :	
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°7 (mars 2024) :		-Adhésion commune Val de Chavagne (20 ex. n°7 + 20 ex. n°8 + une conf. été 2024) :	
		-Cotisations association Traces Editions :	
Exemplaire n°8 de la revue Au fil du Coulomp		-Subvention Com Com Alpes Provence Verdon Manifestation :	
-Imprimerie Haute Provence n°8 – 550 exemplaires (septembre 2024) :		-Subvention DRAC PACA / SRA chantier école archéologique :	
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°8 (septembre 2024) :		-Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 2 (fonctionnement) :	
		-Ventes revues :	
Hors-Série n°2 de la revue Au fil du Coulomp			
-Imprimerie Haute Provence HS n°2 – 1000 exemplaires (juin 2024) :			
-Infographiste HS n°2 (juin 2024) :			
-Budget communication :			
-Frais bancaires cotisation Rythmeo Banque Populaire :			
-Assurance :			
-Envois postaux :			
-Papeterie :			
-Frais de fonctionnement Association Traces Editions (déplacements) :			
TOTAL : 18.000 €		TOTAL : 18.750 €	
		BÉNÉFICE 2024 PRÉVU : 750 €	
		Report trésorerie 2023 : 1.924,45 €	
		SOLDE TRÉSORERIE 2024 : 2.674,45 €	

Nous avons intégré dans ce prévisionnel la charge exceptionnelle représentée par la conception et l'impression à 1000 exemplaires d'un Hors Série n°2 ; en restant très prudents sur le montant des ventes revues et Hors Série, le compte d'exploitation reste raisonnablement bénéficiaire. Nous sommes donc en capacité de produire un deuxième Hors Série conformément au cadencement qui était projeté.

À ce stade de la réunion des membres demandent des informations sur les couts d'impression, et un échange d'idées s'ouvre sur leur évolution à prévoir et sur l'impact sur le tirage de la revue lié à la mise en ligne du site Internet ; un des membres, qui a eu l'occasion de travailler avec l'imprimerie Corporandy de Puget-Théniers, se propose de leur demander pour comparaison un devis sur la base de notre cahier des charges actuel, proposition qui est retenue très volontiers par le Bureau.

Nous avons également prévu dans le prévisionnel l'adhésion à la revue d'une nouvelle commune du territoire. Dans les faits, une rencontre est d'ores et déjà envisagée par les deux parties avec trois communes du pays d'Entrevaux. Un des membres fait remarquer que si le volume de la revue reste à 80 pages, il sera de plus en plus difficile de produire un article par commune et par revue. Mathieu Sieye, directeur de la publication, fait remarquer qu'en réalité l'élargissement du territoire aboutit à de plus en plus d'articles transversaux qui concernent plusieurs communes ; le Président cite comme exemple un article à paraître portant sur la géologie du territoire, rédigé il y a plus de deux ans et qu'il a fallu élargir depuis l'intégration de la commune de Sausses. Ainsi, même si chaque commune ne fera pas nécessairement l'objet d'un article spécifique dans chaque revue, elle sera documentée dans un article transversal.

Un autre membre fait remarquer que les dénominations « Coulomp » comme dans le titre de la revue, ou bien « Vallée du Coulomp et de la Vaïre » comme dans la rubrique toponymie, ne correspondent plus exactement au territoire documenté par la revue, ce dont le Bureau convient volontiers ; le Président et le Secrétaire expliquent qu'après mûre réflexion et échange d'idées, la revue communique dorénavant sur « Pays d'Annot et d'Entrevaux », mais qu'il faut adapter les anciennes dénominations à cette nouvelle identité. Pour ce qui concerne le nom de la revue, Mathieu Sieye, directeur de la publication, explique que l'impact d'un changement de nom et de logo serait très coûteux et lourd de conséquences pour la revue ; le Président indique que « Au fil du Coulomp » demeure une formulation poétique et littéraire pour parler de ce qui arrose le pays d'Annot et d'Entrevaux.

La situation rédactionnelle :

En tant que directeur de la publication, Mathieu Sieye présente le sommaire du numéro 7 de mars 2024 qui est déjà bien structuré, sous réserve des modifications fréquentes pour diverses raisons liées aux auteurs où à l'arrivée de contributions inattendues.

Mathieu Sieye indique que le Comité de Rédaction est en questionnement sur la photo de la une de couverture : il faudrait peut-être changer de la série des photos de villages. Un personnage ? Une scène de la vie agricole ? Tout est envisagé.

Le Président rappelle que le Comité de Rédaction est en constante recherche de contributions ; ces contributions peuvent être, si les contributeurs le souhaitent, développées ou finalisées en travail collaboratif. L'essentiel est de proposer du contenu...

Projets pour 2024 :

- Publication d'un Hors Série n°2 : le Président propose à l'assemblée les quatre options thématiques envisageables pour ce Hors Série qui doit sortir pour juin 2024, c'est-à-dire relativement rapidement ; s'en suit un débat constructif au cours duquel chacun dans l'Assemblée exprime son point de vue.

Le consensus qui en ressort est que l'option la plus réaliste consiste à faire un Hors Série spécial « Sites remarquables », cette dénomination devant d'ailleurs probablement être affinée. Il n'y a aucun inconvénient à y inclure des sites déjà documentés dans la revue régulière, l'article version initiale « revue » pouvant être ajusté en volume et en contenu pour s'adapter au mieux à l'objectif éditorial d'un Hors Série. Ce type de contenu peut d'ailleurs générer plusieurs Hors Série, ce qui permettra de rester dans le cahier des charges de 9 communes traitées en 80 pages, tout en traitant dans le temps long des sites multiples sur une même commune. Il semble essentiel de construire ce Hors Série avec les érudits des communes, membres ou non, en mode collaboratif.

À l'issue de la discussion, la thématique de la ruralité est envisagée pour un Hors Série n°3 à venir en 2026.

- Poursuivre la dynamique de travail archéologique sur le territoire : Mathieu Sieye, qui porte administrativement la responsabilité des travaux archéologiques organisés par l'Association, expose qu'une demande a été faite auprès de la DRAC pour refaire à l'été 2024 un stage archéo sur le site de Saint-Sauveur au Fugeret, avec sondages. On ne s'interdit pas de demander, en plus, des autorisations pour des projets plus courts, sur un week-end long, comprenant des sondages par exemple dans des abris sous roche, mais il faut s'assurer du support par un archéologue du sésail, probablement Vincent Buccio. En revanche, nous avons maintenant suffisamment de délégation auprès du SRA pour organiser en autonomie des journées de prospection pédestre.

Par ailleurs, Traces Éditions organisera en juin 2024 la deuxième session des Rencontres de l'Archéologie en pays d'Annot et d'Entrevaux, cette fois-ci à Saint-Benoît, avec une organisation assez similaire à la session 2023 à Méailles (Une sortie terrain en effectif limité le matin, et une série de conférence l'après-midi).

Questions diverses :

Essentiellement en raison de son développement significatif, l'Association a maintenant besoin de la collaboration de quelques-uns de ses membres pour deux éléments de l'activité régulière de *Traces Éditions*, et cela de façon relativement impérieuse :

- Le Président expose comment s'est déroulée la dernière tournée de distribution de la revue : compte tenu de la localisation de l'imprimeur (près de Forcalquier), du nombre et de la localisation des points de vente (Digne, Colmars, Barrême, La Mure, Puget-Rostang, etc.) et du nombre de mairies à livrer (9 actuellement), la tournée représente une boucle de près de 500 km uniquement sur le réseau secondaire, pour 13 heures de trajet avec moins d'une heure de pause et beaucoup de contraintes horaires.
En l'état, ce n'est déjà guère raisonnable en termes de charge de travail et de sécurité ; mais avec le rajout prévisible de plusieurs communes situées dans l'arrière-pays d'Entrevaux, la tournée de livraisons ne pourra matériellement plus être faite par un livreur unique.
Il est proposé à l'Assemblée que pour la prochaine tournée (mars 2024) un appel à volontaires sera fait parmi les membres pour que certains puissent prendre en charge au départ d'Annot, vers 13-14 heures, des segments de la tournée de livraison : une tournée Annot-Le Fugeret-Méailles, une tournée Braux-Saint-Benoît-Castellet-Sausses, une tournée Ubaye-Entrevaux et son arrière pays, plus Puget Rostang.
Cette demande est accueillie très favorablement au sein de l'Assemblée. Un appel à contributeurs sera donc fait par mail auprès des adhérents en mars 2024, ainsi que pour les tournées suivantes.
- Aux débuts de l'Association, six conférences « Au fil du Coulomp » étaient organisées durant la période d'été ; le Président était présent à chacune d'elles, afin de veiller à la mise en place mais surtout pour représenter la revue, en assurer la promotion et la proposer à la vente. Cette année, avec neuf conférences, la présence physique du Président n'a pas été possible à un certain nombre d'entre elles, et cette difficulté ne pourra que croître avec l'arrivée de nouvelles communes.
Or dans certains villages sont présentes des associations patrimoine amies, dont parfois certains membres sont actifs dans *Traces Éditions*. Certaines de ces associations ont déjà utilisé les colonnes de « Au fil du Coulomp » pour s'exprimer, et c'est bien le sens de la revue qui a toujours souhaité constituer un média pour les acteurs du patrimoine sur le territoire.
Dès lors, *Traces Éditions* propose aux associations village, sur la base du volontariat, de leur remettre un « Kit revues », composé de 40 exemplaires panachés et d'un chevalet PLV, gérés dans le cadre d'une convention identique à celle des points de vente (facturation *a posteriori* des exemplaires vendus avec une cession de marge de 20%) : ce kit permettra aux associations volontaires de représenter et proposer la revue aux conférences « Au fil du Coulomp » organisées dans leur village (et plus largement à toutes les manifestations locales qu'elles organisent), en contrepartie d'une petite assistance au conférencier. Plus de ventes pour la revue et un bénéfice sur chaque vente pour l'association village : c'est un accord gagnant-gagnant. Mémoire et Patrimoine du Fugeret fonctionne déjà sur ce modèle, et deux membres présents se disent intéressés au nom de leur association à qui ils vont présenter le dispositif.
- Le Président indique que le Bureau souhaiterait intégrer le logo CCAPV « Pays d'Art et d'Histoire » à la communication de la revue.

Sur demande d'un membre, Mathieu Sieye fait un point de travail sur l'inventaire des abris-sous-roche qui est alimenté par certains membres, et des développements envisageables.

Clôture de la séance :

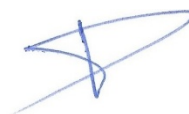
Les sujets de l'ordre du jour et les questions diverses du Bureau aussi bien que celles des membres étant épuisés, le Président, le Trésorier et le Secrétaire remercient les participants pour leur présence, leurs suggestions et leur soutien au projet, ainsi que la municipalité d'Annot pour son aide à l'organisation de la réunion ; à 20 heures 20, ils déclarent close l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de l'Association *Traces Éditions*.

Président de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke.

Jean-Claude Nobécourt

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'J' and 'P' with a horizontal stroke.

Jean Pellegrin

Trésorier

A handwritten signature in blue ink, showing a horizontal line with a small loop and a vertical stroke.

Mathieu Sieye

Association Traces Éditions

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sausses, le 02 novembre 2024

À jour de leur cotisation 2024 et présents à l'Assemblée Générale :

NOBÉCOURT Jean-Claude, Président (Avec pouvoir de Pascale Barneaud et de Gilbert Mari)

SIEYE Mathieu, Trésorier (Avec pouvoir de Romain Daron et de Karine Sieye)

PELLEGRIN Jean, Secrétaire (Avec pouvoir de Jean-Luc Domenge)

BLANC Pascale, référente Méailles

BONNET Pierre (A cotisé pour 2024 et 2025 le jour de l'AG, avec pouvoirs de Nathalie Lequet et de Jean-Louis Damon)

COTTON Richard

DOUAY Juliette, référente Le Fugeret

EYSSAUTIER Joëlle, référente Saint-Benoît

GRAC Catherine, référente Braux (Avec pouvoir de Jean-Paul Bondil)

GRAC Michel

HAEMERLÉ Anne, référente Entrevaux

MEUNIER-VERHOOG Marie-Françoise

MICHEL Laurent, référent Sausses (a cotisé pour 2024 et 2025 le jour de l'AG)

PANIZZA BOYRON Paola (a cotisé pour 2024 le jour de l'AG)

Soit 22 votants présents ou représentés.

Excusés :

BARNEAUD Pascale (Donne pouvoir à Jean-Claude Nobécourt)

BARRE-MONGE Catherine

BONDIL Jean-Paul (Donne pouvoir à Catherine Grac)

DAMON Jean-Louis (Donne pouvoir à Nathalie Lequet)

DARON Romain (Donne pouvoir à Mathieu Sieye)

DOMENGE Jean-Luc (Donne pouvoir à Jean Pellegrin, et a exprimé le souhait d'intégrer le Conseil d'Administration)

HEMERY Michaël (a cotisé pour 2024 le jour de l'AG)

LEQUET Nathalie, référente Annot (avait reçu pouvoir de Jean-Louis Damon, qu'elle a transmis avec le sien à Pierre Bonnet)

JCN



NJ

MARI Gilbert (Donne pouvoir à Jean-Claude Nobécourt)

MUNIER Aurélia, référente Ubraye

ROBERT Marie-Hélène, référente La Rochette

SIEYE Karine (Donne pouvoir à Mathieu Sieye)

Absents :

ALLAIN Jean-Louis

BÉRAUD Romain

LATTES Marcelle

PASSERON Henri

Les membres présents portant pouvoir se voient remettre un Post-it de couleur pour matérialiser la voix du représenté lors des votes à main levée. Le Président évoque la situation particulière de Nathalie Lequet, et pose la question du devenir du pouvoir que lui avait confié Jean-Louis Damon. L'assemblée débat et décide d'accepter le transfert des pouvoirs à Pierre Bonnet, formulé verbalement par Nathalie Lequet actuellement hospitalisée.

Les statuts de l'Association ne prévoyant pas de quorum, le Comité Directeur et la majorité des membres à jour de leur cotisation étant présents ou représentés, le Président déclare la séance ouverte à 17h10.

Désignation d'un secrétaire de séance et de deux scrutateurs aux votes

Messieurs Jean Pellegrin, Laurent Michel et Madame Joëlle Eyssautier se portant volontaires respectivement pour rédiger le Procès-Verbal de séance et pour constater les votes, ils sont désignés en tant que tels avec l'accord de l'Assemblée.

Rapport moral

Le Président prend la parole et remercie les présents, puis donne la parole à Mathieu Sieye pour exposer les réalisations 2024.

Sur l'année 2024, l'objectif de la parution de deux numéros de la revue « Au fil du Coulomp » a été respecté, avec toutefois un retard de publication de respectivement deux et quatre semaines, lié à la charge importante que représente pour le Directeur de Publication la finalisation d'un numéro complet, sachant que cette charge s'ajoute à celle de Trésorier puisque Mathieu Sieye occupe les deux fonctions.

Au demeurant, les deux numéros publiés sont de qualité encore meilleure que les précédents, en volume, en contenu comme en présentation. Le Président signale à ce propos qu'en raison de l'augmentation des coûts de fabrication et en particulier des tarifs d'impression (29% à volume égal de 2020 à 2023), et suite à un travail médiocre livré par l'ancien imprimeur (cf. n°6...) sans reconnaissance du fait et sans compensation d'aucune sorte, nous travaillons désormais avec un imprimeur en Belgique qui délivre un travail de bien meilleure qualité, en offset et non en impression numérique, et de plus livré à domicile pour le même coût global que l'ancien imprimeur. Cela épargne les inconvénients du retrait à La Brillanne à chaque tournée de distribution autour d'Annot et Entrevaux et les frais afférents.

Il n'a pas été possible en 2024, pour des raisons de disponibilité de temps de travail et pour rester dans une situation financière correcte, de produire un Hors-Série, dont le contenu reste encore pour l'essentiel à construire.

En revanche, les deuxièmes Journées de l'Archéologie en pays d'Annot et d'Entrevaux qui ont été organisées cette année en juin à Saint-Benoît ont connu une très belle réussite.

JCN

NS

Mathieu Sieye explique que le chantier-stage d'archéologie initialement prévu à la chapelle Saint-Sauveur n'ayant pas été autorisé par la DRAC, nous nous sommes rabattus *in fine* sur un chantier en équipe réduite encadré par l'archéologue Alizée Hoffman, qui a pu, elle, obtenir une autorisation de sondage sur le site de Balme Longe, lequel confirme son intérêt. Dans le même esprit, Mathieu Sieye et Jean Pellegrin ont également emmené au mois de juillet un archéologue spécialiste des mottes castrales en évaluation sur le site d'Aurent. Ces opérations ont permis d'impliquer de nouveaux acteurs institutionnels sur le potentiel archéologique de notre territoire.

Dix conférences ont été honorées cet été, une dans chaque commune du territoire. Grâce sans doute à une communication plus efficace (utilisation plus judicieuse des e-mailings, visibilité des conférences sur le site Internet, utilisation intensive du compte Facebook de l'Association qui a été pris en charge par Maryline Féraud), le public a été nombreux, généralement de 50 à 70 personnes. Seule la conférence d'Annot a souffert de la concurrence déloyale d'une finale de football... À signaler que le conférencier prévu à La Rochette étant malheureusement décédé deux semaines avant la conférence, c'est Jean-Claude Nobécourt qui, disposant par chance du PowerPoint et connaissant le sujet puisqu'il avait déjà assisté deux fois à la conférence d'André Laurenti, a assuré la prestation en honorant la mémoire du disparu.

Le numéro 9 est déjà sur les tablettes, Mathieu Sieye en présente le sommaire prévisionnel.

Retours sur la mise en ligne du site Internet :

Le Président reprend la parole pour exposer que le site Internet, qui après 11 mois de mise en ligne reste actuellement en phase de débogage, apporte manifestement une grande visibilité à la revue puisque nous avons constaté depuis un an de nouveaux abonnements souscrits en ligne pris par des personnes résidant très en dehors du territoire, qui n'y ont pas de lien familial évident et ne sont pas connues du Bureau. Il y a également eu deux achats de numéros épuisés en dématérialisé. De plus, on constate maintenant à chaque campagne de relance de réabonnement par e-mailing une salve de paiements en ligne, ce qui signifie que certains abonnés sont attirés par ce confort de souscription qui évite d'avoir à envoyer un chèque ou à faire un virement, les paiements en ligne (un par semaine en moyenne lissée) représentant à ce jour plus de 1 300€. Ce confort pour les lecteurs a un coût (frais Paypal 2,9%).

Rapport financier :

Le Trésorier présente le solde de trésorerie en banque, qui se monte, après paiement complet du développement du site Internet et de tous les frais de fabrication du numéro 8, à 3 060,92€.

Puis il détaille le résultat financier sur les 12 derniers mois, qui laisse apparaître un résultat net d'exploitation négatif, à hauteur de -2 345,63€ ; ce résultat net est essentiellement dû au règlement en novembre 2023 du solde de paiement du développement du site Internet, pour un montant de 2 336,40€, dont le retour sur investissement ne sera constaté que sur le moyen/long terme (montant des perceptions en ligne environ 1 300€ à ce jour). Ce résultat d'exploitation est également impacté par la volumétrie des numéros 7 et 8, tous deux nettement supérieurs à 80 pages, ce qui est au-dessus du format habituel et a amené à des coûts de fabrication de plus de 6 000€ chacun. Pour les suivants, nous veillerons à revenir à 80 pages par numéro.

Ce résultat 2024 atypique appelle à examiner le bilan complet sur ces quatre années d'exploitation ; le Trésorier passe pour cela la parole à Jean-Claude Nobécourt.

Le modèle économique, du projet à la réalité :

On constate que, sur l'activité globale depuis la création de l'Association, les charges de fabrication de la revue sont supérieures au produit des ventes de revues : comme défini dès le départ dans notre modèle économique et comme le prévoyait notre business plan que Jean-Claude Nobécourt rappelle à l'écran, fournir une revue de très grande qualité pour un prix volontairement bas à un lectorat naturellement réduit ne peut mécaniquement pas s'auto-financer : ce qui devait assurer l'équilibre financier de l'Association, c'était la vente de prestations culturelles c'est-à-dire des conférences, conjointement avec la perception de subventions. Ce modèle fonctionne, et mieux encore que

JCN

ns

sur le prévisionnel initial puisqu'aujourd'hui la facturation des conférences complète les abonnements et finance la revue en laissant un excédent d'environ 1 000€, ceci sans affecter les perceptions de subventions.

C'est pourquoi nous souhaitons augmenter encore ce poste d'activité en proposant aux communes de souscrire également une conférence en hautes saisons d'hiver et de printemps. Pour cela, nous envisageons de constituer un catalogue de conférences et de conférenciers, et de confier ce pôle à un membre de l'Association.

Au demeurant, les réalisations réelles de l'Association sont en valeur absolue environ au double des prévisions de date à date.

Les abonnés, du projet à la réalité :

Le nombre d'abonnés est supérieur aux prévisions initiales de plus de 40%, ce dépassement étant surtout constitué d'abonnés non liés au territoire. En revanche, le nombre d'abonnés dans les deux grandes agglomérations de la vallée est nettement en-dessous des prévisions, ce qui, à l'analyse, s'explique sans doute par la présence dans chacune d'elles d'un point de vente très actif qui permet notoirement à des lecteurs locaux d'accéder à la revue sans s'abonner, en vente au comptoir.

Les ressources, du projet à la réalité :

L'activité financière de l'Association étant largement supérieure aux prévisions, le Président présente un graphique montrant les ressources prévues initialement, comparées aux ressources effectives. La différence en valeur absolue ne s'explique pas uniquement par le nombre plus important d'abonnés, car le diagramme montre que, si l'essentiel des postes de ressources est en valeur relative dans la fourchette d'approximation du business plan, les points de vente pèsent dans les ressources de l'Association, toujours en valeur relative, trois fois plus que dans les prévisions. Ils constituent donc un média de diffusion très important pour la revue.

Les points de vente : un bilan

Les ventes en points de vente sont, en nombre de revues, presque 5 fois supérieures aux prévisions, les points de vente locaux étant, de très loin, les plus productifs. Mais en réalité les autres sont actuellement sous-facturés par manque de disponibilité du Trésorier. Là aussi, ce pôle pourrait avantageusement être pris en charge par un membre de l'Association car il représente à ce jour un gisement de chiffre d'affaires, et la crédibilité de l'Association gagnerait à une relation plus régulière et plus structurée avec ces partenaires.

Au bilan, du projet à la réalité :

Notre bilan établit bien sûr un résultat net d'exploitation, mais intègre en outre désormais la valorisation du stock qui, devenant significatif au fur et à mesure des publications, atteint maintenant, chiffré au Prix d'Achat Moyen Pondéré c'est-à-dire au réel, une valeur de 18 359,55€. Ce stock représente un chiffre d'affaires potentiel d'au moins 25 000€, au fur et à mesure des ventes qui seront réalisées *a posteriori*. Rationnellement, la valeur de ce stock doit être portée à l'actif de l'Association.

Le bilan intègre également la notion de provisions (créances fournisseur non présentées) et de Produits Constatés d'Avance (sommes perçues pour des marchandises non encore fournies, ce qui est le cas des numéros futurs non encore livrés aux abonnés qui les ont payés).

Les créances fournisseur non présentées résultent d'une facturation fautive de La Poste, qui pour des raisons inexpliquées ne facture qu'un abonnement mensuel mais pas de frais d'envoi unitaires. Cela ne nous semble *a priori* pas correspondre au contrat que nous avons souscrit, mais le fournisseur, dans la matière, est considéré comme expert dans son application. Dans l'immédiat, il faut considérer cette situation comme une souplesse salubre du fournisseur qui permet à l'Association de se développer au mieux, mais il est rationnel d'anticiper une régularisation au moins partielle dans un futur indéfini en provisionnant.

scm ns →

Les PCA, par principe et en raison des statuts de l'Association qui prévoient leur remboursement aux abonnés en cas de cessation d'activité, sont également provisionnés au passif de l'Association. Moyennant quoi, le résultat net d'exploitation sur 4 ans se monte à 2 988,92€, tandis que le bilan, toutes provisions déduites et le stock étant mis à l'actif, est bénéficiaire de 15 831,41€.

Traces Éditions a donc fabriqué de la richesse en quatre ans, cet actif étant essentiellement localisé dans le stock de revues dont la vente s'étale dans le temps mais génère du produit *a posteriori*. Le solde bancaire de l'Association, qui doit être considéré comme devant potentiellement couvrir les provisions, apporte, à condition de l'entretenir par une communication très active auprès des abonnés et des communes, un certain confort de gestion.

En conclusion de ce bilan sur quatre ans, le projet Traces Éditions a démontré sa viabilité et son intérêt pour le territoire puisque non seulement les réalisations sont au-delà des prévisions, mais sa diffusion via des relais associatifs ou commerciaux participe à la vie économique du territoire. De plus, Traces Éditions contribue à la vie culturelle du territoire en participant aux manifestations locales, celles créées par l'Association (Journées de l'Archéologie...) rencontrant comme nos conférences un engouement grandissant.

Enfin, par son aire de diffusion élargie, la revue « Au fil du Coulomp » participe au rayonnement du pays d'Annot et d'Entrevaux en région PACA, et même plus largement grâce à son site Internet.

Cette réussite au-delà des prévisions représente une charge de travail importante, qui, après quatre années de développement, ne peut plus aujourd'hui reposer pour l'essentiel sur trois seules personnes. C'est, à ce stade, le facteur limitant l'épanouissement du projet. Pour s'adapter, le Bureau de Traces Éditions a donc besoin de s'étoffer et de se recomposer.

Restructuration du Bureau de l'Association

En son nom et au nom du Trésorier et du Secrétaire, le Président propose et présente un organigramme réadapté.

Tout d'abord, Mathieu Sieye n'a pas, en particulier pour des raisons compréhensibles liées à son activité professionnelle, la disponibilité personnelle pour assumer en même temps la direction de la publication, la gestion des activités archéologiques et le poste de Trésorier. Le choix qu'il a exprimé est de céder la responsabilité de la trésorerie pour privilégier la direction de la publication et les activités archéologiques.

Parallèlement, Jean-Claude Nobécourt, dont la présence sur le territoire en tant que Président a toujours été limitée par le fait qu'il n'y dispose pas de résidence, explique que, pour des raisons impérieuses d'ordre privé, il n'est plus en mesure depuis plus d'un an de prévoir quand et comment il peut être disponible pour représenter l'Association à des réunions, rendez-vous, manifestations à dates fixées auxquelles il s'est trop souvent désisté, parfois à la dernière minute. C'est une situation préjudiciable pour l'image de Traces Éditions. Le 11 août dernier, il a indiqué au Bureau qu'il n'était plus en position d'assurer honorablement le poste de Président et qu'il souhaitait transmettre la charge.

Pour des raisons de continuité et de bon fonctionnement de l'Association et de la revue, les trois membres du Bureau ont déterminé une proposition de réorganisation où les tâches sont plus largement dissociées, où elles sont conservées aussi raisonnablement que possible par ceux qui, les exerçant déjà, les maîtrisent parfaitement, ou bien redistribuées au sein du Bureau où chacun connaît très bien les nécessités et contraintes des différents pôles d'activité. Dans cet organigramme élargi, certaines tâches déterminées sont proposées aux membres qui veulent bien s'investir plus dans l'Association ; le Bureau propose donc :

- Que Jean-Claude Nobécourt reprenne la charge de Trésorier ; il dispose de l'expérience de cette tâche dans une autre association depuis 25 ans, a de suffisantes notions de comptabilité, maîtrise parfaitement les outils de gestion de Traces Éditions qu'il a pour l'essentiel créés et adaptés, et cette fonction s'accommode d'une disponibilité personnelle difficilement prévisible dans le détail.
- Que Jean Pellegrin reprenne la charge de Président ; après deux ans au poste de secrétaire, il connaît parfaitement le fonctionnement de Traces Éditions et il est régulièrement présent physiquement sur le territoire dans le cadre de la vie courante.
- Que le poste de Secrétaire soit confié à un membre volontaire de l'Assemblée.

JCN  NS

- Que chacun de ces trois postes soit doublé d'un adjoint pouvant assurer l'intérim de la fonction en cas d'indisponibilité du titulaire, chaque adjoint étant l'ancien titulaire de façon à garantir l'efficacité dans l'intérim et la bonne transmission de compétences.

Ces personnes (quatre dans cette proposition) formant le Comité Directeur.

Certaines tâches nécessaires à l'activité normale de l'Association sont dissociables des fonctions inhérentes au Comité Directeur ; les membres du Bureau actuel proposent donc de le compléter par des Commissions, chacune étant confiée à un Chargé de Commission :

- Commission « Actions Archéologie », que Mathieu Sieye propose de prendre en charge dans la pure continuité de ses tâches antérieures ;
- Commission « Direction de la publication et du Comité de Rédaction », que Mathieu Sieye propose de prendre en charge dans la pure continuité de ses tâches antérieures ;
- Commission « Gestion des points de vente », pour laquelle un appel à candidature est ouvert ;
- Commission « Relations abonnés et Marketing direct », pour laquelle un appel à candidature est ouvert ;
- Commission « Distribution revue », que Jean Pellegrin propose de prendre en charge dans la pure continuité de ses tâches antérieures ;
- Commission « Conférences et animations villages », pour laquelle un appel à candidature est ouvert ;
- Commission « Actualisation du site Web », que Jean-Claude Nobécourt propose de prendre en charge dans la pure continuité de ses tâches antérieures.

Le Comité Directeur complété par les Chargés de Commissions formant solidairement le Bureau dans ce nouvel organigramme.

Le Président détaille la nature de l'activité confiée à chacun de ces acteurs du fonctionnement de notre Association, et souligne que dans cette nouvelle organisation chacun peut, s'il en a la compétence et la volonté, cumuler un poste au Comité Directeur et/ou un ou plusieurs postes de Chargé de Commission.

Il précise que le Bureau tel qu'aujourd'hui étendu avec des personnes supplémentaires contient le Directeur de Publication, lequel est comme précédemment assisté par les dix Référents villages intervenant à chaque maquettage sur le contenu de la revue, l'ensemble de ces acteurs formant le Conseil d'Administration. Incidemment, il signale à l'Assemblée l'arrivée d'une référente pour le village de La Rochette, Marie-Hélène Robert.

Élection des membres constituant le Conseil d'Administration

Un appel à candidatures est ouvert pour les postes de Secrétaire, de Chargé Commission « Gestion des points de vente » et Chargé Commission « Relations abonnés et marketing direct ».

- Secrétaire : se propose Michel Grac
- Commission « Gestion des points de vente » : se propose Marie-Françoise Meunier-Verhoogh
- Commission « Relations abonnés et Marketing direct » : se propose Catherine Grac assistée de Maryline Féraud
- Commission « Conférences et animations villages » : se propose Jean-Luc Domenge qui s'était signalé dès avant l'AG comme volontaire pour s'impliquer dans le Conseil d'Administration de Traces Éditions et, ayant pris connaissance du nouvel organigramme, avait candidaté pour cette fonction. Il sera assisté par Mathieu Sieye.

Le Président propose de passer au vote. Comme le veulent les statuts de notre Association, les votes se font à main levée des présents et représentés.

La motion mise au vote est : l'organigramme prévu, complété par les déclarés volontaires, est-il validé dans sa globalité ? Si cette motion n'est pas retenue, alors chaque candidature fera l'objet d'un vote distinct.

Les scrutateurs constatent l'approbation de l'organigramme remanié à l'unanimité des présents et représentés.

L'organigramme est donc adopté par l'Assemblée Générale, et sera effectif à son issue ; il sera annexé en fin du Procès-Verbal d'Assemblée.

Jen MS

Points divers mis en discussion, délibération ou vote

L'établissement teneur du compte bancaire de Traces Éditions étant, pour des raisons historiques, situé à Tulle, le Président suggère que l'Association ouvre un compte associatif dans une banque située près du domicile du futur Trésorier et du futur Président. Il propose le Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur, agence de Villeneuve-Loubet, qui gère les comptes d'associations avec une qualité de service éprouvée par ailleurs. Il signale qu'en outre cet établissement est en mesure de proposer l'ouverture d'un livret A associatif, qui permet de ne pas laisser la trésorerie inactive et génère quelques produits financiers. Il sera quoi qu'il en soit souhaitable, pour des raisons pratiques et pour ne pas induire les lecteurs en erreur à la consultation du RIB, que l'adresse bancaire de l'Association soit Traces Éditions, 60 avenue des Poilus à Vence, domicile du nouveau trésorier où les règlements devront parvenir à l'avenir.

La motion est mise au vote ; les scrutateurs constatent l'approbation de la motion à l'unanimité des présents et représentés. La motion est donc adoptée dans son ensemble par l'Assemblée Générale.

Puis le Président indique qu'en quatre ans Traces Éditions a appris à fonctionner et a créé des usages de façon informelle. Ces usages concernent notamment le bénévolat, les défraiements, l'affectation de numéros gratuits. Ils ne sont pas forcément écrits ni clairement connus de tous, il semble donc à ce stade pertinent d'établir un Règlement Intérieur. Le Président propose deux motions :

- Il propose d'installer à titre d'usage que, du fait de l'investissement constant tout au long de l'année des membres du Comité Directeur et des Chargés de Commissions dans l'activité de l'Association, les membres du Bureau soient, au même titre que les auteurs et conférenciers, mis en destination d'un numéro gratuit des revues produites durant leur mandat. Ce qui n'empêche personne de souscrire un abonnement à titre personnel, ou de souscrire un abonnement payant au nom d'un parent proche ;
- Le Président propose un projet de Règlement Intérieur dont il donne brièvement lecture.

La première motion est mise au vote ; les scrutateurs constatent l'approbation de la motion à l'unanimité des présents et représentés. La motion est donc adoptée par l'Assemblée Générale.

Après proposition par Marie-Françoise Meunier-Verhoog d'un amendement concernant les cas particuliers de transferts de pouvoirs amenant la modification d'une phrase, la seconde motion est mise au vote ; les scrutateurs constatent l'approbation de la motion à l'unanimité des présents et représentés. Le Règlement Intérieur est donc adopté par l'Assemblée Générale.

Enfin le Président lance aux présents un appel à cotisations pour 2025, et se déclare, dans le cadre de sa nouvelle fonction imminente, prêt à les percevoir sur le champ par chèques ou en espèces, et prêt à les enregistrer.

L'ordre du jour étant épuisé, à 19 h 10 le Président déclare close l'Assemblée Générale 2024 de l'Association Traces Éditions.

Jean-Claude NOBÉCOURT

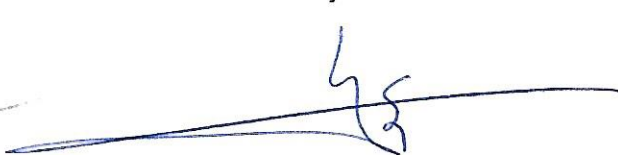
Mathieu SIEYE

Jean PELLEGRIN

Président au jour de cette AG

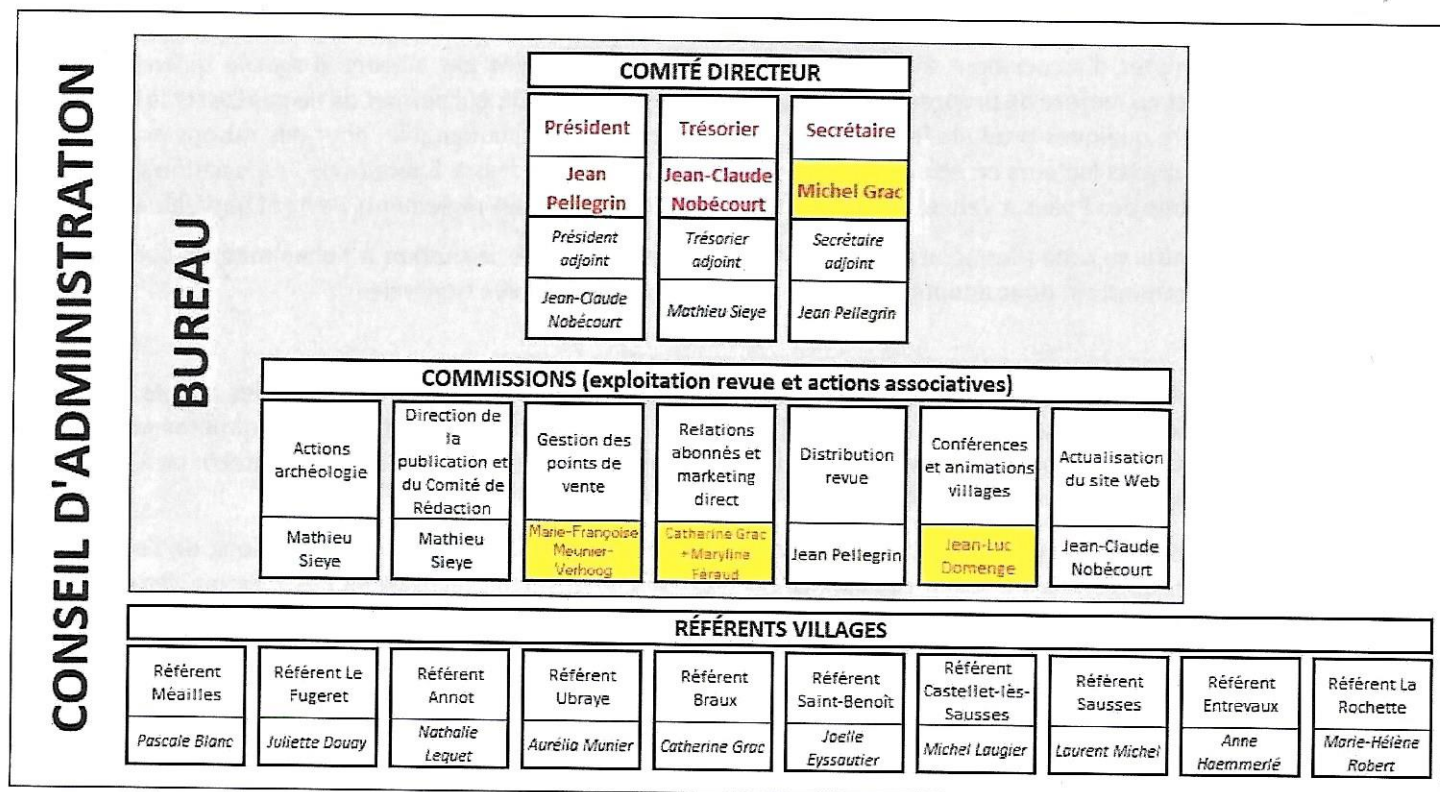
Trésorier au jour de cette AG

Secrétaire au jour de cette AG


ANNEXES

ANNEXE 1 : NOUVEL ORGANIGRAMME TRACES ÉDITIONS :



ANNEXE 2 : RÉPARTITION DES TÂCHES

Président Président adjoint	Représentation publique / Contrôle général de gestion / Contacts avec les élus / Contacts avec les membres et le Conseil d'Administration / Contacts avec les partenaires / Gestion des aspects juridiques (assurances, banque) / Prospective, recherches de subventions / Direction AG, rapport annuel aux adhérents en AG
Trésorier Trésorier adjoint	Gestion du compte courant / Suivi du journal de trésorerie avec niveaux analytiques, provisions, affectations comptables (tableau Excel ou autre solution logicielle si nécessaire) / Paiements fournisseurs et frais / Emission et suivi archivaire des factures / Suivi de l'encaissement et recouvrement / Gestion du compte Paypal, collectes et transmissions au compte courant / Mise à jour suivi des abonnés (Web et Excel) / Rapport annuel aux adhérents en AG
Secrétaire Secrétaire adjoint	Transmission ou réponse aux demandes diverses sur la messagerie Traces / Courriers divers (s'il y en a) / Suivi de la liste des membres de l'Association et référents, relances de cotisations (en début d'exercice, dans le cadre d'activités assurées organisées par Traces, avant convocation AG) / Envoi des convocations aux AG et rédaction des compte-rendus d'AG
Actions archéologie	Définition de projets / Relation avec les institutions et les propriétaires fonciers / Recherche de financements / Montage des dossiers DRAC / Recrutement des bénévoles / Rédaction des rapports DRAC / Organisation d'opérations terrain
Direction de la publication et du Comité de Rédaction	Définition de la ligne éditoriale / Recherche de financements / Recherche de contributeurs / Collecte et centralisation d'articles à publier / Gestion de la relecture avant maquettage / Relation avec les Référents Villages / Relation imprimeurs et infographistes, négociations le cas échéant / Composition des sommaires / Conception de Hors Série le cas échéant
Gestion des points de vente	Relations avec les points de vente existants, archivage physique ou numérique des conventions / Ouverture (éventuelle) de nouveaux points de vente / Suivi informatisé des livraisons aux points de vente (tableau de synthèse Excel), archivage physique ou numérique des preuves de livraison / Inventaire périodique des stocks résiduels des points de vente, définition de la facture périodique communiquée au Trésorier qui établit et transmet la facture / Intégration des factures émises (Tableau de synthèse Excel) / Détermination avec les points de vente des livraisons à chaque parution, édition de Bons de Livraison communiqués à la Distribution revue
Relations abonnés et marketing direct	Relances pour réabonnements par mail en s'appuyant sur le suivi des abonnés assuré par le Trésorier (sur Excel et/ou sur la base de données Web) / Mise à jour des contacts de la messagerie Traces fonction des nouveaux abonnements ou abandons d'abonnements / Production d'E-mailings (annonces de publications et de conférences, de présence physique de Traces sur les animations locales) / Communication par réseaux sociaux (annonces de publications et de conférences, de présence physique de Traces sur les animations locales)
Distribution revue	Gestion du stockage / Gestion de la réception nouveaux numéros / Gestion des envois poste et de la plate-forme PrépaFacile (retour listes et date d'envoi au Trésorier gestionnaire abonnements) / Préparation des livraisons individuelles en mairie et en points de vente (retour listes mairies au Trésorier, gestionnaire des abonnements et des émargés points de vente au chargé de Commission) / Envoi ou livraison des gratuits auteurs, graphiste et BNF, suivi informatisé des gratuits (tableau Excel des gratuits auteur) / Inventaire annuel stock revues avant bilan et AG communiqué au Trésorier
Conférences et manifestations villages	Communication avec les mairies / Appels annuels à conférence(s), transmission des commandes mairies au Trésorier pour facturation / Recherche de contributeurs, gestion éventuelle d'un Catalogue de conférences / Recherche de manifestations village, marchés, salons, journées / Organisation d'une présence physique de Traces sur les manifestations village / Organisation d'une présence physique de Traces sur chaque conférence Traces (accueil du conférencier, vente de revues et d'abonnements)
Actualisation du site Web	Débuggage / Insertion de nouveaux contenus (numéros, conférences)

Association Traces Éditions

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Castellet-lès-Sausses, le 24 octobre 2025

À jour de leur cotisation 2025 et présents ou représentés à l'Assemblée Générale :

Voir feuille de présence en annexe

Soit 28 votants présents ou représentés sur 39 adhérents à jour de cotisation pour 2025.

Excusés :

ALLAIN Jean-Louis (a donné pouvoir à Jean PELLEGRIN)

BAZIN Hervé (a donné pouvoir à Jean PELLEGRIN)

BLANC Pascale (a donné pouvoir à Cathy GRAC)

COTTON Richard

DAMON Jean-Louis (a donné pouvoir à Nathalie LEQUET)

LEYDET Paul (a donné pouvoir à Jean-Claude NOBÉCOURT)

MICHEL Laurent (a donné pouvoir à Jean-Claude NOBÉCOURT)

PASSERON Henri

SIEYE Karine (a donné pouvoir à Mathieu SIEYE)

Les membres présents à jour de cotisation se voient remettre un Post-it de couleur pour matérialiser leur voix lors des votes à main levée, et ceux portant pouvoir se voient remettre un Post-it supplémentaire par pouvoir pour matérialiser la voix du/des représenté(s).

Les statuts de l'Association ne prévoyant pas de quorum, les membres du Comité Directeur et la majorité des membres à jour de cotisation étant d'ailleurs présents ou représentés, le Président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 : Désignation de deux scrutateurs aux votes

Jean Pellegrin, Président, prend la parole et remercie les présents, puis affiche l'ordre du jour. Le premier point consiste en la désignation de deux scrutateurs aux votes. Monsieur Jean-Paul BONDIL et Madame Gabrielle MIMRAN se portant volontaires respectivement pour constater les suffrages, ils sont désignés scrutateurs aux votes avec l'accord de l'Assemblée.

2 : Rapport moral du Président

Jean Pellegrin, Président, présente un panorama général de l'ensemble des réalisations de l'Association en 2025.

Les deux numéros de la revue régulière ont été publiés. Le numéro 11, ainsi qu'un Hors-série numéro 2, sont déjà sur l'établi.

ns   MG

L'objectif des 10 conférences annuelles est largement dépassé, avec 2 conférences supplémentaires sur le territoire et 2 conférences supplémentaires hors territoire. 11 de ces conférences ont été financées par les Municipalités du territoire, 3 par des associations consœurs dont une sur le territoire.

L'Association a participé cette année à 4 manifestations publiques, dont 3 journées du livre et une fête locale. Les résultats de vente sur ces manifestations ne sont pas considérables mais jamais négligeables pour autant (15 ventes au total, dont la moitié en Hors-série « Grès d'Annot »), mais c'est avant tout l'occasion d'aller à la rencontre des lecteurs et de créer avec eux un contact direct très apprécié. C'est aussi le moyen de donner une vraie visibilité de l'Association sur le territoire. C'est surtout le moyen d'avoir un retour d'appréciation sur la revue, qui pour ce qu'on nous en témoigne est unanimement positif.

L'Association a organisé au mois de juin la troisième Journée de l'Archéologie en Pays d'Annot et d'Entrevaux ; en revanche, le chantier archéologique a été annulé pour des raisons administratives quasiment au dernier moment. Mathieu Sieye reviendra sur ces deux points dans le cours de la réunion.

Et enfin, l'Association est depuis ce mois de juillet reconnue d'Utilité Générale, ce qui est une avancée importante pour les membres et donateurs. Jean-Claude Nobécourt précisera les tenants et aboutissants dans le cours de la réunion.

Au bilan, des réalisations au-delà des engagements formels de l'Association, une plus grande présence et une plus grande visibilité sur le territoire, des avancées statutaires importantes, un professionnalisme qui se perfectionne : un bilan d'activité donc très positif sur 2025.

Vote du rapport moral du Président : après vote à main levée, quitus est donné au rapport moral du Président à l'unanimité des votants.

3 : Rapport moral du Directeur de publication

Mathieu Sieye, directeur de publication, prend la parole et présente les publications 2025.

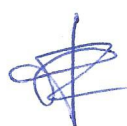
144 pages de contenu ont été rédigées, mises en page et publiées cette année ; les thématiques les plus développées sont l'Histoire et l'Archéologie, les Arts et Traditions populaires, et les actions patrimoine sur le territoire. La toponymie, les randonnées patrimoine, les portraits de personnages, les photos anciennes, le patrimoine matériel et bâti et les analyses d'archives pèsent chacun de façon équivalente pour 8% du contenu.

63% des contenus font entre 4 et 8 pages, la moyenne se situant à 6.

Les auteurs sont pour un tiers du contenu les membres du Comité Directeur de l'Association, pour un quart des érudits ou institutionnels extérieurs à Traces Éditions, mais avec maintenant 42% des contenus qui sont produits par des contributeurs externes au Comité Directeur : membres, abonnés non membres ou personnes ni abonnés ni membres. La vocation de la revue à être un média à la disposition des personnes motivées par le patrimoine du territoire s'affirme nettement. Sur les numéros 9 et 10, 46% des contributeurs n'avaient auparavant produit aucun ou bien un seul contenu dans la revue.

Les communes les plus documentées en nombre d'occurrences en 2025 sont Annot et Saint-Benoît, suivi par Méailles. Suivent à parts à peu près équivalentes Entrevaux, Le Fugeret, Ubraye et La Rochette, puis Braux, Castellet-lès-Sausses et Sausses. Ce classement reflète le nombre d'occurrences mais pas la volumétrie du contenu consacré à chaque commune, où par exemple c'est cette fois-ci Le Fugeret qui tient la pole position en 2025. Ces répartitions, qui varient d'une année sur l'autre fonction des articles et rubriques disponibles, se lisent lorsqu'on les remonte sur plusieurs années.

Mathieu Sieye indique que nous avons du contenu en réserve, mais appelle aux contributions, en indiquant que le Comité de Lecture se tient volontiers à disposition pour apporter si nécessaire une aide à la construction ou à la rédaction d'un article.

ns   MG

Vote du rapport moral du directeur de publication : après vote à main levée, quitus est donné au rapport moral du Directeur de Publication à l'unanimité des votants.

4 : Rapport financier du Trésorier

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, rappelle le compte d'exploitation définitif 2024, qui au jour de l'AG 2024 avait été présenté à -2345,63€ et s'est finalement soldé sur un résultat net de 192,10€ principalement grâce à la facturation postérieurement à l'AG 2024 des Points De Vente (+2013,75€), ce qui sera détaillé dans le point 12 de notre ordre du jour.

Pourtant, le trésorier met en évidence le déséquilibre entre les coûts de réalisation de la revue et les revenus de sa vente. En incluant les produits des ventes de prestations Traces (conférences et soutiens communes en numéraire), il demeure en 2024 un déficit d'exploitation d'environ 467€. Le Trésorier rappelle que le modèle économique défini en 2020 prévoyait que produire une revue de la qualité de celle de *Au fil du Coulomp* pour un lectorat par nature relativement réduit ne pourrait pas s'auto-financer, et que des ressources autres que les ventes de revues seraient indispensables. Sans ces ressources « annexes » qui ressortent du soutien des communes, la revue n'était pas censée être viable.

L'augmentation des coûts d'impression a péjoré cet équilibre conditionnel, avec des surcoûts qui ont dépassé 1000€ par numéros. Malgré un changement d'imprimeur et une vigilance accrue sur le nombre de pages de chaque numéro, le coût reste encore, à fin 2025, supérieur de 250€ aux valeurs de 2022 à tirage égal et pagination légèrement réduite.

Puis il présente le compte d'exploitation 2025 au jour de l'AG, qui montre après paiement complet des frais de fabrication du numéro 10 un résultat net très positif à hauteur de 5429,73€ au jour de l'Assemblée Générale 2025.

Le déficit que l'on constate encore en 2025 entre couts de réalisation de la revue et revenus des ventes et prestations, d'environ 1900€ au jour de l'AG, sera minoré par les facturations Points de Vente et par les renouvellements d'abonnements qui seront perçus en novembre et décembre, mais il est prévisible qu'il sera également constitué.

Le résultat d'exploitation pourtant positif s'explique par :

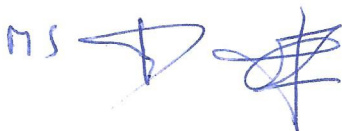
- La perception comme les années précédentes d'une subvention CCAPV pour l'organisation de la Journée de l'Archéologie en Pays d'Annot et d'Entrevaux, mais également cette année d'une deuxième subvention auprès du FDVA ; à noter que deux demandes de subventions FDVA avaient été faites (l'une de 1415,33€ et l'autre de 2320€ respectivement pour le fonctionnement et pour financer le Hors-Série n°2) et que seule une subvention de 1500€ a été accordée sans que l'on sache clairement à quelle demande la raccrocher. Par défaut, elle est attribuée au fonctionnement 2025.
- Et surtout, presque en totalité, grâce à un don de 4434,94€ fait par l'association AEMBA dans le cadre de sa liquidation suite au décès du docteur Giacomoni, avec qui nous avons lié une relation avant son décès en vue de la publication dans notre revue d'un sujet sur cette association. Ce projet a abouti à l'article qui lui a été consacré dans le numéro 9. Le Trésorier a dûment remercié madame Dominique Laurent pour ce don providentiel.

Ce don de l'AEMBA, comptabilisé en produit exceptionnel, pèse à lui seul l'essentiel du résultat d'exploitation positif, qui serait au jour de l'AG de -505.21€ sans cet apport providentiel et sans la subvention supplémentaire 2025.

On constate que l'Association ne peut pas encore, à aujourd'hui, espérer un résultat net d'exploitation positif par la seule vente de revues, les soutiens subventionnels et les soutiens des communes restant pour le moment une condition *sine qua non* de l'équilibre financier de Traces Éditions.

Au demeurant, au jour de l'Assemblée Générale, le solde total de trésorerie se monte à 11277,79€, essentiellement répartis sur les deux comptes bancaires puisque conformément aux décisions de l'AG 2024 un compte a été ouvert au Crédit Agricole, assorti d'un Livret A. Ce livret A cumule à ce jour un peu plus de 80€ d'intérêts bruts pour 2025. Ces intérêts seront comptabilisés en produits financiers lors de leur perception nette en janvier 2026.

Le fond de caisse espèces prévu pour les ventes sur manifestations et le solde compte Paypal ont été intégrés au suivi de trésorerie.

MS  MG

Le brouillard des recettes et dépenses laisse apparaître 5551,66€ de provisions, correspondant :

- aux 12 derniers mois de frais postaux possiblement non facturés, les provisions plus anciennes pour ce motif ayant été reprises ;
- et surtout au don exceptionnel de l'AEMBA, qui a été provisionné pour servir un projet 2026 présenté plus loin.

Compte tenu de cette provision, il reste au jour de l'AG 2025 une trésorerie mobilisable de 5849,13€, contre -794,94€ à l'AG 2024. Au regard de ce fonds de roulement, le Trésorier indique qu'au jour de l'Assemblée Générale les Produits Constatés d'Avance (abonnements payés non encore servis) se montent à 1128€. On peut donc considérer que l'objectif financier premier de Traces Éditions à la création de l'Association, qui était de constituer après trois ans d'exploitation un fonds de roulement équivalent au coût d'édition du prochain numéro, est aujourd'hui atteint malgré les évolutions des coûts d'impression que l'Association doit affronter.

La balance âgée (factures émises non réglées à plus de 45 jours) est à zéro, toutes les créances ont été recouvrées, sauf une de 15€ sur 2024 que le trésorier détaille et qui a été passée en créance irrécouvrable.

Le chiffrage du stock indique une valeur de 21255,76€ en valorisation Prix d'Achat Moyen Pondéré, soit une variation de +2896,21€ qui abonde les actifs de l'Association.

La gestion financière est donc solide, et même s'il y a nécessité impérieuse de ne pas s'endormir sur ces acquis elle n'appelle pas d'inquiétude pour l'année à venir.

Vote du rapport financier du Trésorier : après vote à main levée, quitus est donné au rapport financier du Trésorier à l'unanimité des votants.

5 : Les activités archéologie en 2025, perspectives pour 2026

Mathieu Sieye, responsable actions archéologie, prend la parole et présente les réalisations 2025 ainsi que les perspectives 2026.

Le 14 juin 2025 se sont déroulées sur la commune de Castellet-lès-Sausses les 3^e rencontres archéologiques du pays d'Annot et d'Entrevaux, avec la contribution des archéologues Maxime Dadure et Bruno Bizot. Elles ont rassemblé environ 25 participants.

Notre volonté est de poursuivre ces rencontres pour les années futures afin d'en faire un moment incontournable de promotion du patrimoine et du potentiel archéologique local. Toutefois, le partenariat sur lequel s'appuie cette manifestation (avec la CCAPV jusqu'à l'édition 2025) devra être repensé et certainement plus orienté vers les communes. Après Méailles en 2023, Saint-Benoît en 2024 et Castellet-lès-Sausses en 2025, nous proposons d'organiser, pour le mois de juin 2026, les prochaines rencontres sur la commune d'Entrevaux.

La poursuite du chantier archéologique de l'été 2024 sur l'abri Bonnet à Balme Longe (Annot) était programmée pour le mois d'août 2025 ; en amont, nous avons initié un travail de préparation avec la mairie d'Annot afin d'accompagner l'archéologue (Alizé Hoffmann) sur les aspects logistiques de l'opération à venir (logement des archéologues notamment). Malheureusement, un contre temps, indépendant de l'association Traces Éditions, n'a pas permis à ce projet d'aboutir cette année. Ceci explique l'absence de chantier organisé par l'association au cours de l'été 2025.

Toutefois, Alizé Hoffmann a de nouveau exprimé son intention pour l'étude ce site : il est donc prévu la poursuite de l'opération archéologique au cours de l'été 2026 avec des intervenants universitaires. Le chantier devrait ensuite se décliner sur un module pluriannuel. Le potentiel archéologique de l'abri Bonnet se confirme, et le développement de ces recherches au niveau de l'Institution est à porter en partie au crédit de l'association Traces Éditions qui continuera à être partenaire bénévole de cette opération.

Dans le même temps, Pierre Bonnet poursuit son travail ambitieux de prospection sur l'ensemble du territoire en lien avec le Service Régional d'Archéologie (Renaud Chastagnaret). Cet inventaire remarquable et reconnu permet d'alimenter la carte archéologique de la région. Notre souhait serait, dans la continuité et en conséquence du travail de formation qui a été mené auprès de certains de nos membres, de proposer au SRA un partenariat avec Traces

ns  MG

Éditions ; il s'agirait de permettre à l'Association d'aller, pour les sites les plus prometteurs, au-delà de la simple prospection et d'entrer dans une phase de premier diagnostic, au besoin en procédant à un sondage complémentaire sous autorisation administrative conforme. Une rencontre est prévue le 14 novembre prochain, à Aix, avec le SRA (Cyril Montoya et Renaud Chastagnaret) afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

6 : Les conférences en 2025

Jean-Claude Nobécourt, membre conférencier et Trésorier, présente les réalisations 2025.

Les 10 conférences conventionnelles incluses dans les prestations globales facturées forfaitairement 240€ aux communes ont été menées à bien.

De plus, quatre conférences supplémentaires ont été fournies et facturées 90€ chacune, conformément aux dispositions prises lors de l'AG 2024 :

- une à une association consœur sur le territoire ;
- une à l'une des municipalités du territoire ;
- deux à une association sise hors territoire, dans la commune de résidence du Trésorier.

Soit un total de 14 conférences tenues en 2025, qui ont rassemblé au minimum 17 personnes et 80 au maximum, avec une moyenne qui se situe à 41 auditeurs sur le territoire, ce qui est plutôt méritoire dans le contexte de l'habitat rural.

Le chiffre d'affaires supplémentaire généré à hauteur de 360€ montre que la proposition de conférences est un moyen fonctionnel de créer des ressources pour l'Association, dès lors qu'on les propose activement et qu'on présente un choix de thématiques. Merci à Anne Hammerlé de l'avoir fait à Entrevaux. C'est une piste à formaliser sur 2026.

Il faudra aussi veiller à diversifier les intervenants, car 6 conférences sur 14 ont été tenues par le même conférencier, ce qui montre qu'il existe un potentiel de thématiques à recenser pour augmenter la proposition.

7 : Présentation du projet Hors-Série n°2 pour 2026

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier et rédacteur dans la revue, présente les statistiques de ventes du Hors-Série « Grès d'Annot » sur 2025 : il s'avère que cet opus édité en 2021 se vend encore actuellement presque autant que les numéros de l'année courante en ventes directes hors abonnements, et en tout cas plus que les numéros anciens de la revue régulière. Les Hors-Séries, si la thématique en est bien choisie, constituent donc un moyen de réaliser un revenu significatif récurrent sur le long terme, le tirage à 1000 exemplaire garantissant au-delà de 500 ventes une marge nette de 100%. Ce point mort du Hors-Série n°1 a en principe été atteint et dépassé cet été.

L'apport de trésorerie généré par le don de l'AEMBA est l'occasion de concrétiser le projet de Hors-Série n°2 qui a été repoussé depuis deux ans. Un projet éditorial a été développé sur la base d'une des deux suggestions discutées à l'AG de 2023. Ce projet vise un large lectorat potentiel, savoir le public de passage sur le territoire et souhaitant en découvrir des sites emblématiques : c'est une cible idéale pour les points de vente qui s'avèrent les plus productifs sur le Hors-Série n°1, qui sont les Offices de Tourisme.

Cette publication visera à promouvoir un tourisme éclairé, respectueux, responsable et profitable aux communes ; pour cette raison, les sujets présentés concerneront sensiblement chaque commune de notre territoire, chaque article respectant une charte et un plan préétablis promouvant les activités économiques locales et privilégiant la prévention contre les fréquentations inadaptées. Un choix de dix thèmes est présenté à l'Assemblée, ainsi qu'un outil tableur qui permettra de gérer leur volumétrie dans l'ouvrage. Trois de ces rubriques sont déjà rédigées, deux sont écrites à 80%, trois thèmes sont définis mais à travailler complètement, et deux sont à réfléchir. Des contenus rédactionnels annexes (carte générale des circuits, recommandations aux promeneurs, éditorial et quatrième de couverture) sont également déjà conçus. Les contributions des membres sur les contenus restant à rédiger sont les bienvenues.

En termes de calendrier, il faudra que cet ouvrage soit mis en vente en début juin 2026 pour garantir les ventes dès le premier exercice.

ns  MG 

En termes de prévisionnel, les devis d'infographie et d'impression ayant été produits permettent de situer le coût de l'ouvrage à hauteur de 6060,50€ pour 1000 exemplaires. L'historique de commercialisation du Hors-Série n°1 permet une prévision de ventes à hauteur de 240 exemplaires courant 2026, soit 3250€ de retour sur investissement au cours de l'exercice.

Une subvention à hauteur d'un tiers du budget va être sollicitée auprès de la CCAPV sur ce projet, il conviendra donc de prévoir l'apposition du logo CCAPV et/ou Pays d'Art et d'Histoire en bonne place, en totale concertation avec la CCAPV et selon les modalités qu'elle définira. La prudence financière conduit le Trésorier à construire un budget prévisionnel autour d'une participation CCAPV supposément réduite ; on peut espérer que cette subvention ne sera pas inférieure à 1500€, soit moins du quart du budget : le reste du budget, soient 4560,50€ au total dans cette hypothèse pessimiste, serait alors autofinancés par Traces Éditions, en quasi-totalité grâce au don de l'AEMBA qui a été provisionné à cette fin. Pour cette raison, il est prévu que l'ouvrage soit, en remerciement, dédié à Lucien Giacomoni et à l'AEMBA.

Le retour complet sur investissement propre est prévu à la deuxième année. Le cadencement des ventes constaté sur le Hors-Série n°1 permet d'attendre par la suite environ 800€ de produits par an, toutes charges ayant été amorties.

Budget prévisionnel 2026 : dans la continuité de ce projet 2026, Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, présente les prévisions budgétaires sur 2026.

Pour ce qui concerne l'exploitation courante de la revue, en reprenant les réalisations 2025 (de façon assez optimiste sur le poste « Points de vente ») et en escomptant une subvention de fonctionnement FDVA, on peut prévoir un résultat net de -352,74€, soit environ -2,9%. Ceci toutefois à la condition de poursuivre les ventes de conférences supplémentaires en 2026 (3 dans la prévision) et de promouvoir activement le principe de cotisations à titre de membre honoraire ou bienfaiteur dont il sera discuté plus avant. De très bonnes réalisations sur ces deux postes pourraient permettre d'approcher ou d'atteindre l'équilibre exact.

Si l'on intègre le coût de réalisation du Hors-Série n°2, le produit de ses premières ventes, et si l'on fait l'hypothèse que la subvention CCAPV pour le Hors-Série n°2 sera effectivement sous le niveau qui sera demandé, on doit prévoir un résultat net d'exploitation global négatif à hauteur de -1663,24€. L'état actuel de la trésorerie permet d'absorber ce déficit, et l'Association devrait donc terminer l'année 2026 avec un solde de trésorerie de l'ordre de 9600€, ce qui est cohérent.

Au niveau du bilan, ce résultat net d'exploitation négatif sera évidemment compensé par la variation de stock, dans laquelle les Hors-Série n°2 restants, qui devraient selon la prévision se monter à environ 750 exemplaires, devraient peser environ +4500€.

Le Trésorier indique qu'il est rationnel d'escompter que plus le nombre de revues publiées et disponibles à l'étal sera large, et plus les ventes directes de revues seront importantes, ce qui devrait s'ajouter aux ventes de Hors-Séries pour faire progressivement monter les résultats nets d'exploitation propres de l'Association vers des valeurs moins négatives.

Vote du budget prévisionnel 2026 : après vote à main levée, quitus est donné au budget prévisionnel 2026 à l'unanimité des votants.

8 : La reconnaissance d'Utilité Générale de Traces Éditions, implications pour les membres actifs, les membres cotisants et les donateurs

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, expose la consistance du statut d'Utilité Générale pour une association à but non lucratif, dont notamment l'activité doit être désintéressée et les membres bénévoles. Ce statut associatif permet de qualifier fiscalement les cotisations et dons manuels de personnes physiques de Dons aux Œuvres, déclarables en tant que tels dans la Déclaration de Revenus du cotisant ou donateur (actuellement case 7UF du CERFA 2042) avec un plafonnement confortable fixé actuellement à 20% du revenu imposable. Il en résulte un crédit d'impôts égal à 66% du montant des dons.

ns →  MG

À cet effet, après clôture de l'année civile, le Trésorier remettra au cotisant ou donateur une attestation de reçu de dons CERFA 2041-D, que le déclarant n'est dans les faits pas tenu de joindre à sa déclaration ; il lui faut juste la tenir à disposition de l'Administration si celle-ci la requiert.

De sorte qu'aujourd'hui, une cotisation de 10€ ne coutera effectivement que 3,40€ au membre, s'il est imposable.

Ce dispositif permet, s'il plaît à l'Assemblée Générale, d'ouvrir largement l'adhésion à Traces Éditions à toute personne souhaitant apporter un soutien financier à l'Association sans nécessairement prendre une part très active à la vie de Traces Éditions, voire souhaitant lui apporter un don manuel plus significatif que 10€ : la création dans ce dernier cas d'un statut de « membre bienfaiteur » est proposée à l'Assemblée. Le Trésorier signale qu'avant même d'accueillir les participants à cette Assemblée Générale, deux personnes précédemment non membres ont d'ores et déjà librement versé pour 2025 et 2026 les cotisations correspondant au statut de membre bienfaiteur, et que deux membres 2025 ont d'ores et déjà renouvelé leur adhésion 2026 en cotisant pour des montants qui leur confèrent le statut de membres bienfaiteurs.

Le Trésorier remettra en janvier 2026, à chaque membre ayant cotisé courant 2025, une attestation fiscale correspondant à la somme ou aux sommes versées au cours de cette année civile quelle que soit l'année d'adhésion couverte par la ou les cotisations versées par le membre.

La reconnaissance d'Utilité Publique de l'Association permet aussi au membre actif d'accéder à la procédure d'abandons de frais, aux termes de laquelle des frais engagés personnellement par le membre dans le cadre exclusif de sa participation à l'activité de l'Association sont, s'il renonce expressément à en demander le remboursement, également considérés comme des Dons aux Œuvres déclarables en tant que tels et ouvrant droit à un crédit d'impôts de 66% du montant des frais renoncés.

Pour certains membres très actifs, cela peut représenter des montants significatifs, en particulier en raison de frais kilométriques de déplacement. Un exemple concret est produit à l'Assemblée. Cette procédure évitera que l'activité des membres très intervenants au service de l'Association n'impacte trop lourdement leurs ressources personnelles, ce qui devrait permettre de faciliter la contribution des membres à la vie de l'Association.

La question est posée à l'Assemblée de proposer dorénavant aux conférenciers et intervenants extérieurs, notamment ceux venant de loin, d'accéder à l'attestation fiscale d'abandons de frais au profit de Traces Éditions, ce qui leur permettrait d'intervenir sans retenue d'ordre financier sur notre territoire. Cela suppose simplement qu'ils cotisent préalablement à l'Association, soit un coût net de 3,40€ pour accéder à la procédure d'abandons de frais et à la récupération en crédit d'impôt de 66% de leurs frais de déplacement. Le Trésorier souligne toutefois que cette possibilité ne peut être offerte qu'à ceux qui interviennent à titre privé, et non en service commandé par leur employeur ou Administration de tutelle.

La production de l'attestation fiscale correspondante est conditionnée à la production par le déclarant d'un relevé de frais abandonnés, détaillé et signé, valant donc déclaration d'abandon de frais. La matrice de ce document, telle que précédemment présentée à l'Assemblée, est disponible au format Excel auprès du Trésorier. Elle devra être accompagnée de documents probants qui sont indiqués à l'Assemblée.

Le Trésorier est légalement dans l'obligation de contrôler la réalité des frais abandonnés ainsi que de leur caractère effectivement associatif. De ce fait, il pourrait théoriquement être dans l'obligation de ne pas valider certains items, discutables ou insuffisamment justifiés.

Discussion de la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur : lecture est donnée du projet de rectification et d'augmentation de l'article 2 du Règlement Intérieur (création du statut de membre bienfaiteur et attestations fiscales).

Vote de la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur : après vote à main levée, la modification de l'article 2 est adoptée à l'unanimité des votants.

Discussion sur l'application de la procédure d'abandons de frais aux conférenciers sous réserve d'adhésion et sur la modification de l'article 4 du Règlement Intérieur : lecture est donnée du projet d'augmentation de l'article 4 du Règlement Intérieur (procédure d'abandons de frais).

MS  MG

Vote de la modification de l'article 4 du Règlement Intérieur : après vote à main levée, la modification de l'article 4 est adoptée à l'unanimité des votants

9 : Aménagement des modalités de soutien des communes à l'Association

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, présente un bilan chiffré des soutiens financiers des communes à Traces Éditions, sous leurs différentes formes, depuis la création de l'Association et ramenés en moyenne annuelle.

On constate de petites disparités, essentiellement créées par la volonté plus accusée de certaines communes de soutenir l'Association par l'achat de revues hors abonnement ; l'achat de revues, en souscription ou en sus, représentant 46% du soutien financier reçu des communes depuis la création de la revue.

La part conférencielle *stricto sensu* (c'est-à-dire valorisée à notre prix de vente détail d'une conférence, soit 90€) du soutien des communes ne pèse pour l'instant que 20%, en tenant compte de l'achat récent d'une conférence supplémentaire par une de nos communes.

En dehors de ces soutiens avec contrepartie matérielle, la troisième part, qui vient strictement valoriser le travail de recherche, de rédaction et d'édition réalisé par nos auteurs et bénévoles dans chaque village et pesant actuellement 150€ par an dans le soutien de chaque commune, représente 34% du soutien global.

Certaines communes ayant exprimé le souhait de sortir de la formule de prestation forfaitaire annuelle de 240€ couvrant le travail éditorial plus une conférence, il est souhaitable dorénavant de laisser le choix aux Municipalités :

- soit de rester sur cette formule historique simple,
- soit d'opter pour un dispositif moins formel comprenant l'achat d'une ou plusieurs conférences au prix de base de la conférence seule (90€ au jour de cette AG), plus un libre soutien subventionnel pour la partie travail rédactionnel.

Au vu du succès remporté par nos conférences, il semble peu probable qu'une commune renonce à commander au moins un événement ; en outre, il semble difficile d'imaginer qu'une commune alloue à l'Association une subvention d'un montant très inférieur à 200€ annuels pour notre travail de documentation et de publication, de sorte que ce changement de forme ne devrait pas modifier le fond ni le niveau du soutien à la revue des communes retenant ce système, chaque municipalité étant libre de soutenir le projet culturel et scientifique de Traces Éditions par les moyens et avec l'intensité qu'elle juge justifiés. Le Trésorier indique qu'à titre personnel il estime qu'au regard des productions de Traces Éditions et de leur qualité aussi bien physique que scientifique, les montants perçus sont très largement justifiés et qu'il s'agit aussi ici d'une reconnaissance méritée du considérable travail bénévole des membres actifs.

Au vu de la perception de la revue sur le territoire, l'hypothèse qu'une commune abandonnerait purement et simplement son soutien au travail éditorial de l'Association semble très improbable, mais dans cette occurrence la revue serait contrainte d'adapter son contenu en conséquence. Ce serait évidemment dommage pour le patrimoine culturel concerné, mais l'impact quantitatif sur le lectorat serait vraisemblablement aujourd'hui négligeable. En revanche, cela impacterait significativement l'équilibre financier déjà complexe de la revue.

Discussion de l'ajout de l'article 7 du Règlement Intérieur : lecture est donnée du projet d'article 7 du Règlement Intérieur (modalités de soutien des communes à l'Association). L'Assemblée suggère de modifier la formulation « soutien subventionnel » ; la modification est intégrée au projet.

Vote de l'ajout de l'article 7 au Règlement Intérieur : après vote à main levée, l'ajout de l'article 7 est adopté à l'unanimité des votants moins une abstention.

10 : Discussion et vote de l'ajout de l'article 8 au Règlement Intérieur

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, présente le projet d'article 8 formalisant la procédure « conférences » qui avait été discutée à l'Assemblée Générale 2024, mais pas rédigée dans le Règlement Intérieur de l'Association.

 Three handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom of the page.

Vote de l'ajout de l'article 8 au Règlement Intérieur : après vote à main levée, l'ajout de l'article 8 est adopté à l'unanimité des votants.

11 : Appel à candidatures pour le poste de Président

Jean Pellegrin, Président, prend la parole et rappelle qu'animer et gérer une association comme Traces Éditions, composer et publier les deux revues semestrielles, proposer et animer un cycle de conférences l'été, faire reconnaître notre territoire au niveau archéologique est une charge prenante.

C'est pourquoi, l'année dernière, le cercle des bénévoles en charge de différents volets de l'association a été élargi, et a été prise l'option d'une rotation périodique des postes de responsabilité au sein du bureau.

Dans le même esprit, le président déclare laisser son poste pour prendre d'autres responsabilités au sein du bureau. Il propose, pour prendre la relève de cette fonction, la candidature de Mathieu Sieye, membre fondateur et directeur de la publication. Chacun parmi les membres présents ayant la possibilité de se déclarer candidat à cette fonction, Jean Pellegrin ouvre un appel à candidatures ; aucune autre candidature ne se déclarant, le Président procède à la mise aux voix.

Vote pour le nouveau Président de Traces Éditions : après vote à main levée, la candidature de Mathieu Sieye au poste de Président est retenue à l'unanimité des votants, avec effet au 1^{er} novembre 2025.

12 : Point sur le fonctionnement des Commissions

Commission « Points de Vente » : Marie-Françoise Meunier-Verhoog, qui a pris en mains ce volet de notre activité après notre AG précédente, prend la parole pour exposer les résultats de l'activité de cette commission en 2025.

12 Points De Vente étaient actifs sur cette période. 3 Points De Vente très peu ou pas actifs ont été mis en sommeil.

Quoique les ventes 2025 ne soient pas encore facturées (sauf pour 3 Points De Vente à facturation intermédiaire en juillet), elle a pu réaliser sur la plupart des Points De Vente un état à jour des stocks, des livraisons et des facturations, et régulariser des retards de facturation. Il reste 3 Points De Vente pour lesquels aucune facturation n'a pu être faite depuis leur création, faute de remontées d'information.

Sur les 7 Points De Vente qui avaient pu être facturés en 2024, on constate ainsi un montant facturé en 2025 en croissance de 15%. Un Point De Vente qui n'avait jamais été facturé a pu l'être en 2025.

De ce fait, l'augmentation globale du chiffre d'affaires Points De Vente entre 2024 et 2025 est de 50%, soit 1321,50€. Environ deux tiers de ce GAP est réalisé sur les Points De Vente qui n'avaient pas été facturés en 2024, notamment grâce à la régularisation sur l'écomusée de la Roudoule, établissement qui a connu beaucoup d'atermolements ces dernières années. Une régularisation importante sur des ventes non facturées sur l'exercice précédent en raison d'informations non communiquées a également pu être faite suite à des rendez-vous physiques à l'Office de Tourisme d'Annot, qui reste de loin notre plus gros point de vente.

Cette régularisation est d'autant plus méritoire qu'une nouvelle direction des Offices de Tourisme souhaitait résigner avec Traces Éditions une nouvelle convention, avec une délégation de marge de 10%, contrairement à la précédente où l'intégralité des produits de vente étaient reversés à l'Association. Or, après un certain nombre de rendez-vous et d'échanges de mails entre Marie-Françoise Meunier-Verhoog et cette nouvelle directrice, la nouvelle convention stipule finalement une délégation de marge de 1% seulement, qui fait de l'Office de Tourisme un des plus forts atouts financiers de la revue dans l'avenir comme par le passé. Le Comité Directeur remercie chaleureusement la Direction des Offices de Tourisme pour leur soutien réitéré.

La situation est désormais claire sur presque tous les Points de Vente ; il reste un point de vente où la facturation n'a pu être faite faute d'éléments fournis, Marie-Françoise Meunier-Verhoog envisage le cas échéant une visite physique.



Jean-Claude Nobécourt, Trésorier et à ce titre en relation fonctionnelle avec cette commission, déclare en conclusion qu'il fallait réellement quelqu'un pour prendre en mains ce dossier et que Marie-Françoise est manifestement la personne de la situation. Le Trésorier la remercie pour son implication et son efficacité.

Commission « Communication » : la communication est importante pour la visibilité de Traces Éditions sur le territoire.

L'information sur les mail-lists avant parutions et avant conférences était en place depuis un ou deux ans avec de bons résultats, et a désormais été reprise par Cathy Grac (et notre Secrétaire Michel). L'information aux abonnés par mail (livraisons et état de l'abonnement) est également suivie, et donne de bons résultats : pour le numéro 10 par exemple, 7 mails envoyés aux abonnés échus ayant omis de renouveler ont généré 3 réabonnements. Ce type de mail d'information/relance est un lien indispensable et efficace avec les abonnés.

Le compte Facebook a depuis un an été dynamisé par Maryline Féraud qui donne à l'Assemblée quelques chiffres et une analyse des effets « Facebook ». Depuis juillet 2024, la page Facebook est alimentée régulièrement de publications et permet de couvrir le territoire d'une autre manière, de parler de notre activité plus régulièrement et donc d'éveiller la curiosité au fil des publications pour toucher d'autres publics. En un an, le nombre d'abonnés/followers est passé de 220 à 375.

Pour donner une idée, de mi-août à mi-septembre : 31 publications, 12 198 vues et 15 abonnés en plus. L'objectif est d'arriver à 500 abonnés dans un an.

À noter :

- Une vingtaine d'abonnés sont très actifs et relaient toutes nos publications : par exemple Verdon Infos et Grimaldi FM partagent systématiquement nos annonces et ont une audience très large ; à l'inverse, nous communiquons aussi ponctuellement sur l'activité des associations partenaires ;
- La publication Facebook des conférences permet de toucher les habitants des villages ;
- Les communes ont d'ailleurs bien relayé les conférences sur leur propre page ;
- Pour les numéros 8 et 9, quelques publications ont renvoyé aux articles composant la revue ; ceci sera amélioré à partir du numéro 10. Cela éveille la curiosité et permet de toucher certains publics, plus sensibles à certaines thématiques ;
- La couverture sur les villages est très dynamique grâce au partage des abonnés et mérite d'être améliorée sur Annot (voir avec nos relais) et sur Entrevaux.

Maryline Féraud donne une analyse de la répartition des followers, où on note une légère prépondérance des femmes et aussi une nette prépondérance de « boomers ».

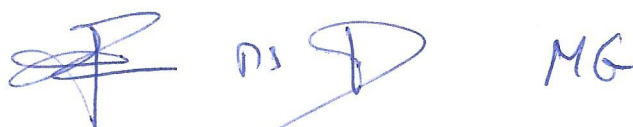
Nous sommes passés de 220 à 375 followers, et l'objectif est d'atteindre 500 en 2023.

Le Président remercie Maryline et Cathy pour leur implication sur ce poste important.

Commission « Conférences » : cette commission avait été projetée l'an dernier, mais en l'état le poste reste considéré comme vacant. Par défaut, Jean-Claude Nobécourt, conférencier le plus intervenant en 2025, prend la parole pour détailler la situation.

Mathieu Sieye a assuré comme les années précédentes les contacts avec certains conférenciers et la plupart des élus, il a aussi exécuté le travail de conception des affiches. Un travail de contacts et de prospection a également été fait par Jean-Claude Nobécourt. Au constat, la programmation a été parfois laborieuse ou un peu abrupte, et les thèmes proposés très discutés. Pourtant les chiffres montrent que le potentiel est important et reste largement à développer.

Il y a donc une réelle utilité, voire une nécessité, qu'un membre prenne les rênes de cette activité, pour se rapprocher des élus afin de décider en pleine concertation des thèmes et des dates, pour assurer une coordination avec les intervenants, pour éventuellement trouver de nouveaux intervenants et de nouveaux thèmes. La collaboration des membres qui sont actuellement impliqués dans cette activité est naturellement acquise à ce responsable de commission.



Un certain nombre d'intervenants habituels sont déjà en portefeuille, un début de catalogue de conférences existe déjà, avec 42 sujets variés ; en outre, chaque membre pourra fournir à ce responsable commission « Conférences » les contacts de personnes susceptibles de faire une présentation ; à ce propos, Jean-Claude Nobécourt précise que, pour certaines personnes qui détiennent la connaissance mais n'ont pas la pratique de la communication en public, qu'elles soient membres ou pas de l'Association, Traces Éditions peut être un support et un tremplin pour se lancer dans la communication verbale, et que lui-même ou d'autres membres conférenciers de l'Association peuvent se charger si souhaité d'aider les intervenants néophytes à préparer leur communication.

Un appel à candidature est lancé. Jean Pellegrin, conférencier régulier pour Traces Éditions, propose sa candidature à la direction de cette commission.

La proposition est mise aux votes. La candidature de Jean Pellegrin à la commission « Conférences » est adoptée à l'unanimité des votants.

13 : Organisation de réunions ordinaires des membres de l'Association

Mathieu Sieye et Jean-Claude Nobécourt annoncent que pour 2026 il est prévu d'organiser pour les membres une réunion ordinaire tous les trois mois, sur un mode d'échange où les questions pourront être posées par ceux qui le souhaitent, où l'état d'avancement des projets sera exposé, où de nouvelles idées pourront être proposées ou entendues. Ces réunions seront également ouvertes aux lecteurs afin de susciter de nouvelles adhésions.

Jean-Claude Nobécourt annonce que, l'Association ayant son siège à Saint-Benoît, la Municipalité actuelle est d'accord pour accueillir nos réunions en salle polyvalente, sous réserve de réservation et de disponibilité. Ce lieu est bien sûr le plus logique. Notre Association couvrant un territoire de 10 communes, le lieu de réunion pourra également être à l'occasion fixé dans un autre village.

Les invitations à ces réunions seront diffusées par mail par notre Secrétaire, qui depuis un an a co-pris en mains, entre autres, notre communication par mail.

14 : Questions diverses

Mathieu Sieye propose de mettre aux débats la possibilité de consacrer dans la revue un espace à de la communication publicitaire payante, réservée aux entreprises et artisans du territoire. Après échange de points de vue, ce projet mérite selon les membres d'être poursuivi.

Puis Jean-Claude Nobécourt transmet une question posée à nos membres par Catherine Poteur de l'association Castrum 06 concernant une proposition d'assister à des visites-conférences en fin novembre à Vergons et à Angles. Retour sera fait à Catherine Poteur suivant les commentaires des membres.

Enfin le Trésorier lance aux présents un appel à cotisations pour 2026. Suite à cet appel, il enregistre une adhésion pour 2026, au statut de membre bienfaiteur.

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h le Président déclare close l'Assemblée Générale 2025 de l'Association Traces Éditions.

Jean PELLEGRIN

Président au jour de cette AG

Jean-Claude NOBÉCOURT

Trésorier au jour de cette AG

Michel GRAC

Secrétaire au jour de cette AG





ANNEXE

Feuille de présence

Soit 28 votants sur 39 membres à jour de cotisation						
Adhérent	Date	Montant cotisation versée pour 2025	Prévu ?	21 Présents	0 Absents	9 Excusés
NOBÉCOURT Jean-Claude	02/11/2024	10 €	Oui	x		
GRAC Michel	02/11/2024	10 €	Oui	x		
PELLEGRIN Jean	12/02/2025	10 €	Oui	x		
SIEYE Mathieu	03/11/2024	10 €	Oui	x		
MEUNIER-VERHOOG Marie-Françoise	02/11/2024	10 €	Oui	x		
GRAC Cathy	02/11/2024	10 €	Oui	x		
BLANC Pascale	02/11/2024	10 €	Non			x
DOUAY Juliette	02/11/2024	10 €	Oui	x		
EYSSAUTIER Joëlle	02/11/2024	10 €		x		
HAEMERLÉ Anne	02/11/2024	10 €	Oui	x		
LAUGIER Michel	24/10/2025		Oui	x		
LEQUET Nathalie	17/02/2025	10 €	Oui	x		
MICHEL Laurent	02/11/2024	10 €	Non			x
SIEYE Karine	03/11/2024	10 €	Non			x
ALLAIN Jean-Louis	08/02/2025	10 €	Non			x
BARNEAUD Pascale	17/11/2024	10 €				
BARRE-MONGE Cathy	12/02/2025	10 €				
BAZIN Hervé	03/10/2025	25 €	Non			x
BÉRAUD Romain	17/02/2025	10 €				
BONDIL Jean-Paul	02/11/2024	10 €		x		
BONNET Pierre	02/11/2024	10 €	Oui	x		
BOUFFARD Lucien	11/03/2025	10 €				
BOYRON Paola	02/11/2024	10 €	Oui	x		
COMBET-BLANC Yannick	24/10/2025	25 €		x		
CORRET Patrick	08/02/2025	10 €				
COTTON Richard	17/11/2024	10 €				x
CREGUT Nadine	24/10/2025	10 €				
DAMON Jean-Louis	17/02/2025	10 €	Oui			x
DARON Romain	12/03/2025	10 €				
DELESSERT Henri	17/10/2025	25 €				
DOMENGE Jean-Luc	24/10/2025	10 €	Oui	x		
FÉRAUD Maryline	24/10/2025	25 €	Oui	x		
HÉMERY Michaël	02/11/2024	10 €	Non	x		
LATTES Philippe	18/02/2025	10 €				
LEYDET Paul	17/02/2025	10 €	Non			x
MALAVARD Guy	13/10/2025	14 €				
MIMRAN Gabrielle	21/09/2025	10 €	Oui	x		
PASSERON Henri	23/11/2024	10 €	Non			x
SIEYE Aimé	24/10/2025	10 €		x		
Assistent mais ne votent pas :						
CAMILLERI Claude	Non votant			x		
TORTORA Michele	Non votant		Oui	x		

